Année 1950. — N° 11. Le Numéro : 5 francs. Vendredi 10 Février 1950.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
QUESTIONS ÉCRITES ET RÉPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 300 fr. ; ÉTRANGER : 850 fr.
(Compte chèque postal: 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

SESSION DE 1950 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 11e SEANCE

Séance du Jeudi 9 Février 1950.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.
2. — Côte d'Ivoire; événements de Bouaflé et de Bouaké. — Discussion d'urgence d'une proposition; renvoi de la suite de la discussion.
3. — Règlement de l'ordre du jour.

PRESIDENCE DE M. FOURCADE

(La séance est ouverte à quinze heures quinze.)

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. La séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du mardi 7 février a été affiché.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

COTE D'IVOIRE: EVENEMENTS DE BOUAFLE ET DE BOUAKE

Discussion d'urgence d'une proposition; renvoi de la suite de la discussion.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion d'urgence de la proposition de MM. Schmitt et Schock et des membres du groupe du mouvement républicain populaire, tendant à demander au Gouvernement de prendre toutes mesures utiles pour rétablir l'ordre public à la suite des récents événements de Bouaflé et Bouaké.

Je dois faire connaître à l'Assemblée que j'ai reçu un décret désignant M. Delteil, gouverneur des colonies, directeur adjoint des affaires politiques, en qualité de commissaire du Gouvernement, pour assister M. le ministre de la France d'outre-mer au cours des débats sur la proposition de MM. Schmitt et Schock.

La parole est à M. le rapporteur.

M. Schock, *rapporteur de la commission de politique générale.* Mesdames, messieurs, au cours de votre séance du 30 janvier 1950, vous avez bien voulu accepter l'urgence pour la demande de discussion de la proposition n° 23, déposée par notre collègue M. Schmitt et moi-même, proposition qui, malgré son laconisme, soulignait la gravité de la situation en Côte d'Ivoire sans préjuger les responsables de cette situation, sinon qu'il importait de prendre des mesures d'urgence pour mettre un terme à cette agitation. *(M. Gabriel d'Arboussier, entrant dans la salle des séances, est salué par les vifs applaudissements de MM. les conseillers de l'extrême gauche.)*

Votre commission de politique générale, qui a bien voulu me charger du rapport de cette proposition, s'est réunie le mercredi 8 février, comme son président M. Albert Sarraut vous l'avait annoncé en séance. Elle a pu entendre M. le ministre de la France d'outre-mer qui nous a fait connaître les mesures d'urgence prises par le Gouvernement pour mettre fin aux graves incidents de Côte d'Ivoire, incidents sur lesquels il nous a donné toutes explications; avec une franchise dont nous le remercions, il a visé les responsables en la personne du parti communiste, marquant nettement la distinction qu'il établit entre militants du rassemblement démocratique africain et leurs dirigeants actuels, inféodés au parti communiste.

Le parti communiste utilise le R. D. A. pour faire son agitation en Afrique noire comme dans toute l'Union française.

Nous avons retenu des explications de M. le ministre une autre raison majeure de ces incidents, à savoir que depuis un an le R. D. A. sent sa force décroître en Côte d'Ivoire; il s'en est rendu compte notamment dans diverses élections et, en conséquence, il a poussé une action plus directe pour regagner par la violence ce qu'il avait perdu par l'action légale.

M. le ministre a ensuite précisé que le Gouvernement de la République saura faire toute la différence entre les militants d'un parti démocratique africain et ceux qui essaient d'en tirer les ficelles. De sages mesures ont été prises par l'administration; le Gouvernement est assuré de faire face à cette situation. Des télégrammes arrivent chaque jour, expédiés par les gens de là-bas excédés par les menées des dirigeants R. D. A. Le Gouvernement nous a affirmé qu'ils seront protégés.

Puis votre commission a entendu votre rapporteur qui lui a présenté un assez long exposé sur les incidents qui se sont déroulés en Côte d'Ivoire fin 1948, en débutant par l'affaire de Bongouanou, sur laquelle il est très intéressant de s'arrêter un instant pour noter les discours prononcés par M. Houphouet expliquant, dans une certaine mesure, les événements d'aujourd'hui.

Je ne vous lirai que quelques phrases que l'on retrouve dans toutes les déclarations de témoins de cette affaire.

« Procès-verbal d'audition du témoin... (vous me permettrez de garder son nom) : « au cours de sa réunion tenue à Bongouanou, au terrain des sports, le député Houphouet a déclaré: des enfants d'ici ont fait la guerre et ont souffert, ainsi que leurs familles; des crédits ont été votés pour eux grâce à moi. Mais ce sont les administrateurs qui bouffent les pensions et indemnités.

« Je veux faire supprimer les impôts mais il faut payer les cotisations pour que je puisse vous défendre en France; attendez mes ordres pour payer les impôts. » (*Protestations à l'extrême gauche.*)

M. Egretaud. Quelle est l'origine de ce rapport ?

M. le rapporteur. « Mettez à la porte des anciens chefs qui vont avec les administrateurs. Remplacez-les par des chefs R. D. A. à votre goût. Ne laissez pas l'administrateur nommer les chefs. Les fonctionnaires indigènes ne sont pas venus; ils suivent les blancs, pour voler avec eux et ne traduisent pas des paroles arrogantes qu'on dit aux blancs.

« L'interprète ne devrait pas traduire ce que le blanc dit au village et les prévenir que tout ce que le commandant dit c'est du mensonge et ne pas l'écouter. Mais, comme il a peur, il aide les blancs à voler les gens. N'obéissez pas aux gardes qui viennent faire un travail. S'ils insistent, injuriez-les, et s'ils insistent encore, frappez-les. N'ayez pas peur de la prison. A mon retour ce seront les progressistes ou les blancs qui vous y remplaceront... »

Je pourrais citer ainsi de nombreuses auditions.

Je voudrais encore vous en lire une:

« Le député a dit: ne fais pas cela en ma présence... (l'un d'entre eux voulait tuer un de ses camarades) ...Je viendrai un jour vous dire de me payer l'impôt à moi, mais si les blancs vous le demandent, refusez catégoriquement et s'ils insistent, tuez-les, et s'ils veulent faire venir des militaires, tenez bien vos haches, vos machetes et vos pilons. Si cela arrive, je prends la responsabilité de tout. Ceux qui ont à se plaindre n'ont qu'à aller à Bassam attendre que j'arrive ».

Nous abordons ensuite les événements du 6 février, événements dont vous avez pu entendre la narration lors d'un débat récent au sujet des internés de Bassam. Je reprends rapidement l'exposé de M. Alduy: « une réunion publique se tient à Abidjan, elle est organisée par un ex-R. D. A., M. Djaument.

« Une contre-manifestation est organisée par le R. D. A.; les manifestants saccagent et pillent les maisons des « infidèles » — c'est le terme employé pour désigner les opposants au R. D. A. Non contents de piller, les manifestants blessent et assassinent. Des arrestations ont lieu. L'émotion ne s'est pas encore apaisée qu'éclate l'affaire de Koumbala (connue plus souvent sous le nom d'affaire de Fer Bessedougou).

« A Koumbala existe une vieille rivalité entre le chef coutumier qui n'est pas R. D. A. et un de ses parents Ségali Yéo, farouche R. D. A. Depuis septembre 1948, ce dernier refuse de payer l'impôt.

« Le 13 décembre 1948, un brigadier-chef, avec des gardes-cercles, se rendent à son campement. Ils sont rapidement entourés de jeunes gens armés de flèches et de fusils de traite, et des menaces sont proférées. Les gardes se retirent.

« Le 4 février, l'adjudant de gendarmerie Robert se rend à son tour au campement. La même scène se déroule. L'administrateur alors intervient. Tout ceci n'aboutit, en fin de compte, qu'à un climat de rebellion et de violence plus accentué.

« Le 28 février, une action est décidée et la troupe y participe. Les rebelles, surpris, résistent. Il y a mort d'hommes. Tout cela est le résultat d'une propagande R. D. A. dont un des arguments consiste à assurer les militants qu'ils ne payeront plus l'impôt. »

Je vous rappelle à ce sujet les extraits des déclarations que je viens de vous lire il y a quelques instants:

« A la même époque, le chef de subdivision de Beganda ne doit de ne pas être expulsé de sa résidence qu'à l'intervention de la troupe qui manœuvre dans la région. »

Je passerai sur d'autres incidents pour ne pas prolonger cet exposé, et j'aborderai une phase plus active de cette agitation voulue, préparée, organisée par les spécialistes. Et tout cela est prouvé par le scénario que l'on retrouve dans chacun de ces incidents: tout d'abord, manifestation de femmes, suivie de pillages et de désordres.

J'en arrive au 4 octobre, à Bondoukou; l'arrestation de M. Daouda, pour escroquerie, est décidée. M. Daouda est le secrétaire du R. D. A.; les femmes viennent manifester en prison; l'administration intervient et tout se calme.

Le 14 octobre notre collègue M. d'Arboussier est à Abengourou. Les Dioulas manifestent, les Dioulas sont des commerçants d'Afrique qui servent trop souvent d'agitateurs employés par le parti communiste. A Abengourou donc, ces derniers manifestent et attaquent le fils d'Essey Bonzou. L'histoire d'Essey Bonzou est un cas typique de la politique du rassemblement démocratique africain, qui tend à remplacer tous les chefs coutumiers par des fidèles R. D. A. En l'occurrence, le remplaçant était un cousin de M. Houphouet; il fut mis en place par les anciens valets politiques du R. D. A. Je veux parler de M. Latrille, ex-gouverneur de la Côte d'Ivoire, et de son sinistre adjoint M. Lambert.

M. le gouverneur Péchoux devait faire d'ailleurs rétablir l'ordre et donner à la population Agni le chef qu'elle réclamait, c'est-à-dire Essey Bonzou, qui avait été obligé de fuir en Gold Coast, ce qui ne pouvait plaire à nos agitateurs.

Le 14 octobre, après l'attaque dont fut victime le fils de leur chef, les Agnis se rassemblent et veulent le venger, mais le commandant de cercle arrive à les calmer. Cependant, deux cents hommes du R. D. A. attaquent le quartier et les gardes-cercles ramènent l'ordre.

Le 16 octobre, Wobès et Dioulas attaquent à nouveau les Agnis, ils sont à nouveau refoulés mais ils ont pu piller et détruire les cases de deux habitants du parti progressiste.

Le 17 octobre, à Dabou, recherche d'un prisonnier évadé. Sur l'ordre du secrétaire R. D. A., les militants attaquent le chef de subdivision et les gardes pour libérer le prisonnier. Il est libéré, le chef de la subdivision est blessé.

Le 18 octobre, à Grand Moué, près d'Agboville, M. Ouezzin Coulibaly, député de la Côte d'Ivoire, tient une réunion publique. Toujours les mêmes propos, les mêmes menaces, les mêmes appels à la révolte. Il sait que les gendarmes enquêtent sur le secrétaire local du R.D.A., titulaire de nombreuses condamnations de droit commun. Une manifestation est organisée avec une centaine d'individus pour attaquer les gendarmes et les insulter.

Les incidents de Bassam méritent, eux aussi, de prendre place dans cette énumération, non sans avoir parlé auparavant des incidents de Zuénouna du 6 au 13 décembre, au cours desquels des maisons d'opposants du R.D.A. furent brûlées.

M. Delmas. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le rapporteur. Je vous en prie.

M. Delmas. Vous venez d'évoquer les incidents de Bassam. Or, je suis certain que beaucoup de nos collègues ignorent ces incidents, ou, en tout cas, ignorent leur déroulement. Avec votre permission, je vais les résumer.

Depuis le 22 décembre, les femmes d'Abidjan, Treichville, etc. affluaient à Bassam où se trouvaient emprisonnés les militants du R.D.A. arrêtés après les émeutes du 6 février.

Ces femmes furent bientôt plusieurs centaines et, dès lors, s'attroupèrent autour de la prison de Bassam.

Je note en passant que notre collègue d'Arboussier se trouvait à Bassam le 23 décembre. (*Protestations à l'extrême gauche.*)

M. le président. Je vous en prie, messieurs, la parole est à M. Delmas.

M. Delmas. Le 24 décembre, à cinq heures du matin, elles furent, après un refus de circuler, refoulées jusqu'au pont Impéria; au cours de cette opération, aucune femme ne fut blessée, tandis que le commissaire de police, lui, fut blessé au bras.

M. Raymond Barbé. Pas suffisamment. (*Protestations au centre.*)

M. Delmas. Vers neuf heures les centaines de femmes refoulées au pont Impéria furent des milliers et, aux ordres de se disperser donnés par l'administrateur Bereta, elles répondirent par des injures dont les plus amènes étaient « sales blancs », « colonialistes », « salauds », etc. Puis elles lancèrent sur le service d'ordre composé de quarante auxiliaires de gendarmerie des pierres et des bouteilles vides.

C'est alors seulement que l'administrateur, ayant lui-même reçu une motte de terre en plein corps... (*Rires à l'extrême gauche.*)

M. Raymond Barbé. La pauvre canaille !...

M. Delmas. ...c'est alors que M. Bereta fit monter la pompe à incendie. Pour éviter le jet de cette pompe les femmes se

bousculèrent et plusieurs centaines culbutèrent dans les fossés et le Poto-poto.

Ainsi donc, je constate que malgré les provocations de cette foule de plusieurs milliers de femmes, malgré les coups, l'administrateur Bereta dont nos collègues communistes ont à plusieurs reprises dit du mal — et ils continuent en ce moment — sut conserver son calme et sut faire disperser les manifestantes sans qu'il en résultât parmi elles une seule blessée. Et ceci m'amène à confirmer ce que disait notre rapporteur.

M. Gabriel d'Arboussier. C'est absolument faux; une femme est à l'hôpital, les yeux brûlés.

M. Delmas. ... par la pompe à incendie, sans doute!... Le déroulement de ces incidents de Bassam confirme donc que la provocation et l'affolement ne sont pas venus du côté de l'administration.

M. le président. Monsieur le rapporteur, veuillez continuer votre exposé.

M. le rapporteur. A Daloa, un agitateur R. D. A. a été arrêté; 200 femmes se massent devant la justice de paix, elles sont dispersées par les gendarmes; le 5 janvier, cinq d'entre elles sont convoquées. Les autres tentent de les libérer, on les disperse encore, mais l'agitation continue.

Le 8 janvier, des négociations ont lieu entre Me Mataresso, avocate, et un inspecteur des affaires administratives. L'incident est clos.

Le 16 janvier, à N'Kokro, près de Bassam, les habitants du village qui n'ont pas montré leur carte du R. D. A. sont obligés de quitter le village, par M. Alloh Jérôme, dirigeant du parti local affilié au R. D. A.

M. Gabriel d'Arboussier. Il n'était pas dans ce village!

M. le rapporteur. Le 19 janvier, à Afféri, près d'Adzopé, douze maisons d'opposants au R. D. A. sont saccagées à la suite de bagarres entre R .D. A. et infidèles. Le 21 janvier, à Bouaflé, destruction de la boutique de Sekou Baradji par les militants du R. D. A. Sékou prend la fuite; les rebelles s'emparent de quelques armes, pillent comme toujours les maisons des opposants, barrent les routes, délivrent des sauf-conduits; il faut faire appel à la troupe pour rétablir l'ordre.

Le 24 janvier, on arrête une trentaine d'individus qui ont pillé les maisons, torturé et violé les femmes.

M. Gabriel d'Arboussier. Et les morts de Bouaflé!

M. le rapporteur. Le 29 janvier, à Dimbroko, des manifestants armés se massent sur la place pour protéger Houphouet qu'ils savent être sous le coup d'un mandat d'arrêt, mandat d'arrêt régulier comme l'a signalé M. le ministre, puisque ayant recélé un homme sous le coup d'un mandat d'amener. Trois mille personnes sont donc massées sur la place de Dimbroko; elles sont armées, et, ne sachant pas leurs intentions, la police décide de les disperser. De part et d'autre on relève bientôt de nombreuses victimes.

Nous arrivons aux incidents de Séguéla qui terminent cette longue liste dramatique...

M. Gabriel d'Arboussier. Et ceux de Dimbroko ?

M. le rapporteur. Je viens d'en parler.

M. Gabriel d'Arboussier. Mais, ils se passaient avant ceux-ci!

M. le rapporteur. M. Sékou Sanogo, secrétaire général du parti d'entente des indépendants de la Côte d'Ivoire subit, ainsi que ses partisans, les attaques d'individus excités par la propagande R. D. A. Les gardes sont incapables de maintenir l'ordre. Une section de tirailleurs est envoyée. Il y a des arrestations. La foule attaque. Les tirailleurs doivent se servir de leurs armes. Résultat, un mort et deux blessés chez les manifestants, deux blessés graves au service d'ordre.

M. Gabriel d'Arboussier. C'est complètement faux! Les tirailleurs n'ont pas tiré.

M. le rapporteur. Après vous avoir énuméré tous ces incidents, j'ajoute que, pour maintenir l'ordre dans un pays comme l'ancienne Côte d'Ivoire, la force policière compte au maximum 2.800 personnes dont pas plus de 1.500 pour la basse Côte d'Ivoire.

Après cette longue suite d'événements sanglants, je tenais à mettre en parallèle les forces dont dispose ce territoire pour maintenir l'ordre, et je pense que nous pouvons nous féliciter de voir que l'administration a su garder son sang-froid dans nombre d'occasions. Elle n'a fait appel à la force armée que dans très peu de cas: celui de Treichville, où tout était d'ailleurs terminé à leur arrivée, celui de Ferkssédougou, où leur présence était nécessaire, enfin dans les tous derniers incidents.

Je ne peux m'empêcher de faire un rapprochement entre les événements qui se déroulèrent en Haute Volta, en 1947 et 1948, où des incidents très graves eurent lieu lorsque le R. D. A. prit ombrage de la naissance, en face de lui, d'un parti organisé.

Aujourd'hui, l'opposition, étouffée à l'époque du gouverneur Latrille, grand responsable de la situation actuelle, qui, ces jours derniers, n'a pas hésité à envoyer un télégramme de félicitations à ses amis du R. D. A., se voit chaque jour étoffée par les éléments qui se désolidarisent du R. D. A., ne voulant pas accepter la tutelle du parti communiste. Une dernière preuve de cette désaffection nous a été apportée en commission par notre collègue M. Léon qui nous a donné lecture de la lettre de démission d'un conseiller R. D. A., chef Baoulé, et pour ceux qui connaissent la Côte d'Ivoire, la démission d'un chef Baoulé prend une importance singulière.

Avant de terminer, je citerai les paroles prononcées par M. d'Arboussier à Abidjan ces jours derniers: « Nous mènerons le combat. Tant pis si certains de nous tombent encore », laissant envisager que la période de troubles n'est pas terminée.

Nous espérons toutefois qu'après les déclarations faites par M. le ministre de la France d'outre-mer devant notre commission de politique générale, cette sécurité ne sera plus troublée. C'est dans cet espoir que votre rapporteur, signataire de la proposition initiale, a accepté, suivi en cela par la commission dans sa majorité, à l'exception des commissaires communistes, de remplacer son texte par celui proposé par le groupe socialiste, dont il vous sera donné lecture dans quelques instants. En effet, notre proposition, qui invitait le Gouvernement à prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité et la libre circulation des citoyens ainsi que la protection des personnes et des biens dans les secteurs de Côte d'Ivoire où viennent de se produire les émeutes, est aujourd'hui dépassée. Il n'en reste pas moins que les coupables de ces événements doivent être recherchés et poursuivis et qu'un climat de confiance doit être créé entre tous les éléments de la population. La crainte, la terreur, armes favorites pour lutter contre les adversaires politiques ne peuvent plus être tolérées. Ce sont des méthodes dignes peut-être d'un régime communiste mais qui, chez nous, doivent être dénoncées. Le bloc démocratique éburnéen, le groupe des indépendants de la Côte d'Ivoire, le groupe progressiste, le parti S. F. I. O. nous ont fait parvenir le télégramme suivant, qui vous permettra de juger des méthodes employées:

« Comme au 6 février 1949, la paix publique vient d'être troublée par l'action subversive, fasciste et antifrançaise du R. D. A. Nos amis sont frappés, leurs femmes violées, les maisons brûlées; sans notre déférence à la loi française qui nous interdit de prendre en masse notre propre cause, nous rassemblerions nos hommes, ce pays serait sous le sang par la faute d'un Houphouet et d'un d'Arboussier, parlementaires parjures qui préfèrent l'organisation du désordre en Côte d'Ivoire à la défense de nos intérêts à Paris. Nous voulons faire confiance à la France, mais nous vous prions instamment d'intervenir efficacement pour que ceux que nous avons élus ne puissent impunément nous tenir en deuil en se parant de l'immunité que nous leur avons conférée et pour que le parti R. D. A. soit interdit comme parti étranger, parjure à sa doctrine première d'Union française comme parti de désordre, de pillage et de rébellion qui fait douter de la France en nous et dans le monde et entrave la libre évolution d'un pays qui aspire au travail dans la paix et l'union. Groupes S. F. I. O., progressistes, indépendants, bloc démocratique éburnéen. Kacou Aoulou, secrétaire général du parti progressiste; Vale Doumouya, secrétaire général des indépendants de Côte d'Ivoire; Amara Camara, secrétaire adjoint des indépendants de Côte d'Ivoire; Djaument, président du bloc démocratique éburnéen; Dignan Dailly, secrétaire fédéral adjoint de la S. F. I. O. en Côte d'Ivoire. »

M. Boubou Hama. C'est-à-dire 1.500 personnes contre 800.000!

M. le rapporteur. Nous ne pouvons rester sourds à leur appel; il faut que les libertés garanties par la Constitution soient respectées. C'est dans ce sens que je vous demanderai de voter la proposition présentée au nom de la commission de politique générale.

Je ne peux passer sous silence le contre-projet communiste tendant à envoyer une mission d'information en Côte d'Ivoire, contre-projet repoussé à la majorité de 17 voix contre 8. Votre commission, ayant pensé que le climat actuel ne permettait pas une enquête sérieuse, a préféré attendre que l'ordre soit rétabli et les esprits calmés. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. le président. La discussion générale est ouverte.

La parole est à M. d'Arboussier. (*M. d'Arboussier montant à la tribune est vivement applaudi par MM. les conseillers d'extrême gauche.*)

M. Gabriel d'Arboussier. Mesdames, messieurs et chers collègues, les événements qui viennent de se produire en Côte

d'Ivoire sont trop graves et trop douloureux pour que je ne fasse, devant cette Assemblée, un exposé objectif, d'après tous les renseignements que nous possédons et dont je suis certain que l'enquête révélera la réalité.

Pour situer ces faits, je suis obligé de remonter aux événements du 6 février, qui ont été ici même évoqués par le rapporteur de votre commission. Au cours de ceux-ci, huit de nos camarades, membres du comité directeur de la section du R. D. A. de Côte d'Ivoire, ont été arrêtés, avec trente-deux autres militants, sous l'inculpation de complicité de meurtre et de pillage en bandes armées. Ce procès va être jugé dans quelque temps. Mais je crois que M. le ministre reconnaissait lui-même hier, devant la commission politique, qu'il était regrettable que cette détention ait été si longue, et que l'on ait mis plus d'un an à juger ceux dont la culpabilité paraissait flagrante aux yeux de la justice. Il a fallu plus d'un an, en effet, pour que la Chambre des mises en accusation envoyât ce procès devant la cour d'assises, et cette détention prolongée avait créé une très grande émotion dans le pays.

Au cours de l'instruction, les accusations s'étaient effondrées tour à tour, et trois de nos avocats d'Abidjan, qui ne sont pas, — croyez-le bien — des communistes, Me Montecot, Me Clarac, Me Vigouroux, qui résident depuis longtemps dans ce pays, n'ont pas hésité à défendre nos camarades.

Cette détention prolongée avait créé une émotion telle que la population s'était émue du sort des inculpés. A ce moment-là, nos camarades eux-mêmes, excédés des lenteurs de la justice, ont entrepris une grève de la faim qui a duré dix-sept jours. En même temps la population faisait une grève d'achat qui s'est généralisée à l'ensemble du territoire, refusant pendant toute une période d'aller acheter quoi que ce soit pour se solidariser avec nos camarades emprisonnés. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

On a évoqué ici les incidents de Grand-Bassam. Je ne veux même pas répondre à M. le rapporteur, car c'est de la haute fantaisie que les rapports de police qu'il est venu lire à cette tribune et tout ce qu'il a avancé était absolument faux.

Oui, il y a eu une manifestation de femmes. Elle était précédée de délégations qui étaient allées remettre successivement au procureur de la République des motions en faveur de nos camarades emprisonnés. Ces délégations s'étaient succédé pendant deux jours et les femmes étaient restées à Grand-Bassam dans l'attente du bon vouloir du procureur qui s'était obstiné à n'en recevoir aucune.

Et voilà que l'on parle d'une attaque de la prison, d'un encerclement de cette prison par les femmes. Je ne crois pas qu'aucun témoin, dans cette affaire, puisse ainsi parler. Les femmes ont manifesté devant la prison, c'est exact; mais, à aucun moment, une attaque n'a été menée contre la prison. Cela, c'est absolument faux.

A la suite de ces événements, d'autres faits se sont produits que je vais relater, me contentant de vous dire comment ils se sont passés, au jour le jour.

Le premier incident va se produire dans un village des environs d'Agboville, à Affery, où une arrestation arbitraire d'un secrétaire du R. D. A., qui sera d'ailleurs relâché dès le lendemain, provoque l'émotion de la population qui se porte chez le chef. Celui-ci, pour toute réponse, tire sur la foule.

A ce moment, la foule réagit; la police, intervenue seulement après les événements — la gendarmerie, en effet, n'est arrivée qu'après — remet de l'ordre dans la ville, mais on assiste alors à un fait extraordinaire: le pillage, sous l'œil de la gendarmerie, par les hommes d'un chef de subdivision; et je vous prie, monsieur le rapporteur, de demander à M. l'administrateur en chef Pierre, inspecteur des affaires administratives, si ces faits sont exacts; il a eu l'occasion de les contrôler devant moi dans une entrevue avec l'administrateur du cercle d'Agboville, M. Butel, qui avait omis ce fait dans son rapport sur les incidents.

Le chef de subdivision est arrivé avec une bande armée sur un camion et a laissé celle-ci libre de se livrer au pillage.

Ce fait est absolument vérifiable. Je répète que je prends à témoin M. l'inspecteur des affaires administratives de la Côte d'Ivoire.

Au même moment, un incident se produisait à Bouaflé et nous l'apprenions à Agboville où je me trouvais. L'inspecteur des affaires administratives me dit: « Je sais qu'il y a eu un incident, mais je crois qu'il n'y a pas eu de victimes. »

Or, malheureusement, il y en avait; il y eut trois morts et une vingtaine de blessés et c'est sur les circonstances de ces décès que je veux attirer l'attention de l'Assemblée. Car, jusqu'à maintenant, il est prouvé que l'officier français qui commandait le service d'ordre, un capitaine auquel je tiens à rendre hommage en même temps qu'à un lieutenant africain, bien que blessés dans l'échaffourée qui s'était produite, ont interdit, jusqu'à la fin, l'usage des armes à feu par sa troupe. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Mignot (*désignant le centre et la gauche*). Je fais observer que, de ce côté, on n'applaudit que les assassins !

M. Gabriel d'Arboussier. Il donnait ainsi une magnifique marque de sang-froid.

M. Tétau. Qui donc a tiré ?...

M. Gabriel d'Arboussier. A ce moment-là, des coups de feu sont partis. On n'a pas encore identifié l'homme qui les a tirés.

Je dis ici, avec toutes les réserves qui conviennent, que l'enquête est ouverte, mais que la population accuse le chef de subdivision d'avoir tiré.

Or, à ce moment, un service d'ordre se trouvait sous le commandement d'un capitaine qui avait refusé de tirer et voilà quels sont les soupçons pesant actuellement sur M. Gautherot, chef de la subdivision de Bouaflé.

L'enquête, encore une fois, décidera qui a tiré, mais il est avéré qu'il y a eu un franc-tireur puisque l'ordre de tirer n'a pas été donné à la troupe. Résultat: trois morts, une dizaine de blessés...

C'est à ce moment-là que va apparaître l'incident le plus grave et qui aurait pu avoir des conséquences incalculables...

Notre président M. Houphouët, député de la Côte d'Ivoire, se rend à Bouaflé, le lundi soir...

M. Tétau. A quelle date ?

M. le rapporteur. Le 23 janvier.

M. Gabriel d'Arboussier. C'était le lundi 23 janvier, au soir.

Il mène son enquête personnelle sur ces incidents. Le lendemain mardi, à 8 heures 15, il reçoit, dans la maison de passage qu'il occupait, le responsable de la sous-section du rassemblement démocratique africain de Bouaflé. Immédiatement, la maison est cernée et le juge d'instruction et le substitut du procureur se présentent avec un mandat de perquisition.

Le juge d'instruction se permet, sans demander l'identité d'Houphouët, qu'il connaît cependant, de fouiller sa valise devant lui, de prendre les notes qu'il avait rédigées sur ces incidents et de les recopier.

Houphouët dit: « Je vous laisse le soin de les copier. Je suis très content que vous puissiez, par vous-même, vérifier de quelle façon j'ai mené mon enquête. »

A ce moment-là, le substitut du procureur lui demande : « Est-ce que vous avez quelqu'un avec vous ? » Houphouët lui répond: « Oui, j'ai avec moi le responsable de la sous-section du rassemblement démocratique africain. » Il va chercher ce jeune homme, qui était dans sa chambre, et l'amène au procureur et au substitut, qui le mettent immédiatement en état d'arrestation.

Houphouet repart vers Yamoussokro, le mardi soir. Le mercredi, dans la nuit, je suis arrivé à Yamoussokro. Nous avons parlé longuement. Et le lendemain matin nous recevions un mot de notre camarade que nous avions laissé à Bouaflé pour suivre l'instruction de l'affaire, nous disant ceci:

« Hier soir, le substitut du procureur m'a obligé à l'accompagner à Yamoussokro avec une escouade de tirailleurs montés dans deux camions. Nous nous sommes présentés à la porte entre minuit et une heure du matin. » — On exécute maintenant les mandats d'arrêt dans la nuit — « Et le portier a refusé de laisser entrer le substitut. Le substitut se rendant compte qu'il n'était tout de même pas tout à fait dans la légalité, retourne sur Bouaflé »

Le lendemain jeudi 26 janvier, MM. Ouezzin Coulibaly, député de la Côte d'Ivoire, Biaka, sénateur de la Côte-d'Ivoire, Denise, président du conseil général de la Côte-d'Ivoire, et moi-même, nous nous rendions à Bouaflé pour nous rendre compte de la façon dont les incidents se sont passés.

Pendant que nous nous entretenions avec la population, le substitut du procureur se présente et demande à me parler. Je lui répond que je serai à sa disposition dans un instant, mais que je suis pour l'instant en conversation avec la population. Il insiste et demande que notre camarade Denise se rende auprès de lui. Je donne à ce moment-là à Denise l'instruction de se rendre auprès du procureur. Le substitut du procureur engage la conversation suivante:

« — Est-ce que Houphouët est chez lui ?

« — Oui, dit Denise, il est chez lui.

« — Ah, dit le procureur. Je suis très surpris. Je me suis présenté hier soir et le portier n'a pas voulu me recevoir sous prétexte qu'il n'y était pas. »

Ce à quoi Denise répondit: « Le portier a refusé de vous recevoir parce que l'escorte qui vous accompagnait lui a paru vraiment insolite, et que, se présenter à minuit...

M. Perier. Il est bien gardé, M. Houphouët!

A l'extrême gauche. Heureusement!

M. Gabriel d'Arboussier. « ...et que se présenter à minuit chez quelqu'un avec un détachement de tirailleurs est la raison pour laquelle le portier a répondu de cette façon. Mais Houphouët était chez lui; vous pourrez vous y rendre quand vous voudrez pour le voir. »

Le substitut dit: « Je me permettrai de vous accompagner en voiture ». Et je lui fis répondre que nous serions prêts dans une demi-heure et que nous irions ensemble, dès que nous aurions terminé.

Quelques instants après nous nous sommes rendus à la subdivision pour chercher le substitut du procureur. Pas de substitut. Il était parti immédiatement, flanqué de deux inspecteurs armés de mitraillettes et, le jeudi soir, à dix-huit heures, ils se présentaient chez Houphouët. Immédiatement, le substitut lui dit: « Je vous mets en état d'arrestation pour flagrant délit de recel de malfaiteur. » (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

Houphouët refuse énergiquement de laisser exécuter ce mandat et l'inspecteur de police, plus sage que le substitut, conseille à celui-ci de renoncer à cette exécution. Il retourne sur Bouaflé, nous le rencontrons à trois kilomètres de Yamoussoko. Il arrête sa voiture à côté de la nôtre et s'avance vers moi en me disant: « Monsieur le président, je suis très ému, je viens d'avoir un incident très grave avec M. Houphouet ». Je lui dis: « Monsieur le substitut, quel est cet incident ? » Et il me répond: « Je suis allé exécuter un mandat d'arrêt pour flagrant délit de recel de malfaiteur et M. Houphouët a refusé de se laisser emmener. » Je lui demandai alors comment la réalité du flagrant délit de recel de malfaiteur pouvait être établie. S'il y avait eu flagrant délit, le substitut aurait dû, sur le champ, le constater par procès-verbal et mettre notre camarade Houphouet en état d'arrestation, voilà quelle est la loi. Or, il ne vint que quarante-huit heures après, puisque cela se passait le mardi matin et qu'il arriva le jeudi soir pour exécuter un mandat d'arrêt de flagrant délit de recel de malfaiteur. Or vous savez qu'on a vingt-quatre heures pour exécuter un tel mandat d'arrêt.

Deuxième illégalité dans cet affaire; je démontre à ce moment là au substitut qu'il se trouve absolument dans son tort, je lui montre l'illégalité de cette mesure et l'émotion considérable que va créer dans le pays l'arrestation illégale de notre président Houphouet dont, je pense, personne ne contesta la popularité dans la Côte d'Ivoire. J'insiste pour qu'il renonce à l'exécution de ce mandat d'arrêt. A ce moment il me dit: « Je vais réfléchir, je rentre à Bouaflé ». Nous rentrons nous-mêmes à Yamossouko où l'on a dit qu'une foule considérable se trouvait déjà assemblée. C'est exact. Les gens des villages d'alentour avaient déjà entendu parler de l'incident et s'étaient portés spontanément et sans armes, monsieur le rapporteur, devant la maison d'Houphouet.

Dans la nuit, le substitut du procureur nous envoie un inspecteur emportant un mot demandant à Houphouet de se présenter le lendemain matin à Bouaflé au procureur de la République qui avait été avisé, par ses soins, et qui devait arriver dans la nuit à Bouaflé.

A ce moment-là, nous décidons que je devrai d'abord voir le procureur pour savoir s'il maintient sa volonté d'exécuter ce mandat d'arrêt illégal.

Le vendredi matin, je me rends donc à Bouaflé où se trouvait le procureur...

M. le rapporteur. Pourquoi ne parle-vous pas du télégramme officiel qui avait demandé une suspension des poursuites ?

M. Gabriel d'Arboussier. Attendez, je vais vous dire tout cela!

M. le rapporteur. C'est un peu tard!

M. le président. Monsieur le rapporteur, laissez parler l'orateur.

M. Gabriel d'Arboussier. Monsieur Schock, je vous en prie. La chronologie de l'affaire, vous ne la connaissez pas mieux que moi, puisque c'est moi qui ai téléphoné à Dakar...

M. Gaignard. ...et qui suis responsable des incidennts!

M. Gabriel d'Arboussier. C'est votre Gouvernement qui est le vrai responsable et je le prouverai.

J'arrive donc et demande à être reçu en compagnie de Ouezzin Coulibaly et de Denise par le procureur qui, d'abord, refuse absolument de nous recevoir. Devant mon insistance, il consent à me recevoir seul et, de nouveau, je lui fais la démonstration de l'illégalité du mandat d'arrêt lancé contre Houphouet. J'ajoute: « Houphouet ne refuse pas de vous rencontrer, mais il ne vous rencontrera pas tant que ce mandat d'arrêt subsistera, car il est illégal ».

Le procureur me répond: « Ça m'est complètement égal. J'ordonne que M. Houphouët se présente à moi; je suis un assez grand personnage pour que l'on se dérange pour venir me voir. »

Ce sont les propres paroles prononcées par le procureur. A ce moment-là, je lui dis: « Je vais tout de suite voir mon ami Houphouët et lui faire part de votre décision. » Rentrés à Yamoussoukro, nous avons décidé qu'Houphouët ne se présenterait pas mais qu'il lui adresserait une lettre, ce qui a été fait sur-le-champ, lui disant que, dans le souci d'éviter des incidents sanglants, il est disposé à rencontrer le procureur de la République dans son bureau à Grand-Bassam, mais qu'en aucun cas, couvert par son immunité parlementaire, il n'aura à répondre à une convocation de justice.

La lettre est portée au procureur par notre camarade Biaka, sénateur. Alors une conversation assez grave s'engage entre notre camarade et le procureur. J'ai écrit une lettre au procureur pour lui demander de confirmer les propos qu'il a tenus. Ces propos ont été les suivants:

Après avoir discuté un moment, le procureur dit: « Je n'admets plus aucune explication. Si M. Houphouët ne se présente pas avant six heures, je ferai raser Yamoussoukro. J'ai l'autorisation du ministre. J'ai toutes les troupes qu'il me faut pour mener l'opération. »

M. Lapart. A-t-il confirmé ces paroles ?

M. Gabriel d'Arboussier. Il n'a pas encore répondu à ma lettre.

M. Jacques Mitterrand. Bien sûr!

M. Gabriel d'Arboussier. J'attends qu'il y réponde.

Vous allez voir que les invraisemblances dans cette affaire sont extraordinaires.

Le vendredi, pendant que cet incident se passait à Bouaflé, je me rends moi-même à Abidjan où j'arrive dans la nuit de vendredi à samedi et c'est le samedi matin que j'ai téléphoné à Mes Boissier-Talun et Guillabert, avocats à Dakar, en les priant de se présenter devant le procureur général pour lui exposer les détails exacts de cet incident. Je dois reconnaître que le procureur général a immédiatement télégraphié...

M. le rapporteur. A quelle date ?

M. Gabriel d'Arboussier. Le samedi 28. Il a télégraphié pour faire surseoir à l'exécution du mandat d'arrêt. Or, dans l'après-midi du samedi, on arrête l'un de nos camarades européens, M. Trémouille, pour propagation de fausse nouvelle.

Qu'avait-il fait ? Notre camarade avait envoyé un mot à un chauffeur de taxi en lui disant ceci: « Veux-tu tenir ta voiture prête ? Un mandat d'arrêt est lancé contre Houphouët. La Côte d'Ivoire ne peut pas accepter cela. »

On l'inculpe alors de propagation de fausse nouvelle sous prétexte qu'il n'y a jamais eu de mandat d'arrêt.

M. Trémouille est arrêté, il couche à la prison du samedi au dimanche.

Le dimanche matin, nous envoyons notre avocate Me Blanche Matarasso auprès du procureur. Ce dernier était rentré de Bouaflé dans la nuit. Elle demande au procureur quel est cet incident de mandat d'arrêt lancé contre Houphouët; le procureur de lui répondre: « Un mandat d'arrêt ? Mais vous n'y pensez pas; nous ne sommes pas fous. M. Houphouët est couvert par l'immunité parlementaire; il n'y a jamais eu de mandat d'arrêt lancé contre lui! » J'ai demandé au procureur, dans la même lettre, de confirmer les propos qu'il a tenus à notre avocate et qui témoignent d'un désarroi complet. Pourquoi le nier ? La réalité des faits est là; le substitut du procureur lui-même, devant ce dernier, a reconnu devant moi qu'il avait lancé son mandat d'arrêt en déclarant que c'était sous sa seule responsabilité; et, fait plus grave, le procureur avait télégraphié au procureur général, qui l'a dit à nos avocats, qu'un mandat d'arrêt était lancé mais qu'il n'en connaissait pas le motif et que pour cette raison il se transportait à Bouaflé.

J'ai le regret de constater qu'un magistrat occupant une telle fonction et se trouvant obligé de dire de telles contre-vérités, n'est véritablement pas à sa place.

M. Raymond Barbé. Très bien!

M. Gabriel d'Arboussier. C'est alors que nous apprenons que le procureur général a, en effet, télégraphié pour faire surseoir à l'exécution du mandat d'arrêt. La nouvelle se répand immédiatement à l'intérieur du pays; partout des rassemblements joyeux se produisent, à Treichville et à Adjamé en particulier.

Mais dans la nuit du samedi au dimanche, un incident se produisait à Dimbokro. Encore une illégalité: entre minuit et une heure du matin, on cerne le propre domicile du secrétaire général de la sous-section de Dimbokro. L'administrateur et le juge de paix procèdent à son arrestation nocturne, font une perqui-

siton, emportent son coffre pour pouvoir le fouiller. Devant ce fait, la population qui était rassemblée à Dimbokro en raison de l'incident Houphouet, s'émeut de cette arrestation absolument arbitraire.

Des délégations se succèdent au cercle; de toute la journée, aucun incident ne se produit avec cette masse, dans laquelle on n'a jamais trouvé aucune arme, même pas une arme de traite. Et c'est le lundi, à deux heures de l'après-midi, que le commandant du cercle décide de faire évacuer le marché. Et c'est là où l'événement douloureux va se produire, dont je donnerai les causes.

La troupe, encore une fois, ne tire pas dans la foule (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*) Elle refoule, avec précautions, cette foule qui, cependant, devant l'importance des services d'ordre, reflue et se répand dans les différentes rues de Dimbokro. Un coup de sommation est donné. Mais, encore une fois, la troupe ne tire pas sur la foule. Et c'est en réponse à ce coup de sommation que des coups de feu crépitent, émanant de civils de la ville qui, de leurs maisons, tirent sur la foule, abattant treize personnes. Une plainte est déposée pour meurtre contre le juge de paix, qui aurait tué deux hommes dans cette affaire.

M. le rapporteur. Nous ne sommes pas encore d'accord, monsieur d'Arboussier.

M. Gabriel d'Arboussier. Nous verrons, monsieur Schock, la suite de l'enquête, mais je suis certain que la plainte est déjà déposée.

M. le rapporteur. Le premier coup de feu a été tiré par un lieutenant, qui avait été mis en joue par un manifestant.

M. Gabriel d'Arboussier. Nous verrons, la suite de l'enquête nous éclairera; mais en ce moment, je fais un exposé que je ne passionne pas, car les événement sont suffisamment graves pour que nous conservions chacun notre sang-froid dans cette affaire. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche et sur quelques bancs.*)

Après cet incident douloureux où il y a eu treize morts — et peut-être davantage, car ils ne sont pas encore tous identifiés — et une centaine de blessés qui furent transportés les uns à l'hôpital de Dimbroko et les autres à l'hôpital d'Abidjan, je suis obligé de signaler un fait vraiment déshonnorant pour celui qui en a donné l'ordre, c'est que, dans son affolement, le commandant de cercle a fait enterrer dans une fosse commune les treize morts de la fusillade de Dimbokro. Dans une fosse commune !

M. Sousatte. Cela peut-il être prouvé ?

M. Gabriel d'Arboussier. C'est prouvé.

M. Sousatte. Bien. J'en prends note.

M. Gabriel d'Arboussier. Par conséquent, à ce moment, la foule, malgré ces douloureux incidents — et je tiens à le noter, dans tous les incidents qui se sont passés...

M. Lapart. Voulez-vous me permettre une question ?

M. Gabriel d'Arboussier. Bien volontiers.

M. Lapart. Les familles de ces victimes n'ont-elles pas demandé à l'administrateur le retour des corps des leurs ?

M. Gabriel d'Arboussier. Certainement. Notre avocate, lorsqu'elle est allée à Dimbokro, a fait une démarche auprès du commandant de cercle. Je suis parti depuis, mais je sais qu'elle s'est heurtée au refus du commandant de laisser reprendre les corps des victimes. Ceci est absolument prouvé.

Je répète donc qu'un fait qui doit être retenu dans tous ces incidents c'est, qu'à aucun moment, en dehors du capitaine dont j'ai signalé la blessure à Bouaflé, un Européen n'a eu les cheveux touchés, pas une maison d'Européens n'a été effleurée, et la masse de Côte d'Ivoire a fait preuve d'un sens politique et d'une maturité extraordinaires en ne tombant pas dans ce que nous aurions considéré comme un désastre, c'est-à-dire une réaction brutale contre l'élément européen, qui aurait ensuite amené une répression encore plus dure. (*Très bien! Applaudissements à l'extrême gauche et sur quelques bancs.*)

M. Raymond Barbé. Très bien !

M. Gabriel d'Arboussier. Ces faits, encore une fois, sont prouvés et je sais que même les milieux officiels reconnaissent qu'aucun Européen n'a été molesté au cours de tous ces incidents.

C'est alors, qu'un autre incident se produira, que l'on a évoqué tout à l'heure, avec M. Sekou Sanogo, conseiller général et grand conseiller, élu sur la liste du R. D. A. et ayant démissionné — c'est son droit.

Cet incident aura lieu au marché, entre sa femme et une femme du marché qui refuse de lui vendre, sous prétexte qu'elle est la femme de ce conseiller. Celui-ci, à ce moment, a un incident avec cette femme du marché et la gifle. Une réaction se produit immédiatement de la part de la population, et un fait regrettable s'ensuit: la maison de Sekou Sanogo est saccagée.

L'ordre est rétabli, mais des femmes se rendent en délégation au cercle pour demander quel sort a été réservé à quatre jeunes gens arrêtés.

Je ne connais pas les circonstances exactes des faits, mais déjà les douilles des deux balles de revolver sont en notre possession; d'après la version qui m'a été donnée, c'est le commandant de cercle lui-même qui a tiré à bout portant deux balle de revolver dans la tête d'une femme, l'a abattue sur le champ, et a blessé un jeune homme d'une balle de revolver dans le ventre. Je sais que l'état de ce jeune homme était grave; il est peut-être mort à l'heure actuelle.

M. Lapart. Ce que vous nous dites est excessivement grave. Il s'agit d'un crime. Vous nous assurez avoir eu des témoignages particuliers. Ces témoignages sont-ils des plaintes émanant de personnalités notoirement connues ? Il faudrait en faire la preuve.

M. Gabriel d'Arboussier. Le jeune homme qui a été blessé est le fils d'un interprète en retraite à Seguela, très honorablement connu dans la région.

M. Lapart. D'autre part, avez-vous les noms de ceux qui vous ont relaté ces faits ?

M. Gabriel d'Arboussier. Absolument. C'est le père même du jeune homme qui l'a constaté.

Voilà, par conséquent, un second incident où, véritablement un administrateur a perdu le sang-froid qui doit être la qualité maîtresse de ceux qui sont amenés à exercer des fonctions aussi délicates.

Encore une fois, je dois dire que ce n'est pas la troupe qui a tiré. Voilà encore une nouvelle constatation, messieurs.

Et cela est extrêmement grave. Voilà exactement comment les faits se sont passés...

M. Paul Catrice. Selon votre version !

M. Gabriel d'Arboussier. Selon ma version, monsieur l'abbé. Je m'excuse, mais l'enquête prouvera si nos dires sont exacts ou non, ainsi que le calme prêché par nous-mêmes, par les télégrammes adressés dans tous les centres et demandant que tout le monde regagne ses villages, si l'on était venu s'assembler, et que l'on évite toute provocation, toute bagarre, quelle qu'elle soit; à partir de ce moment-là, aucun incident ne se produira jusqu'à mon départ de Côte d'Ivoire.

Voilà, mesdames et messieurs, comment ces incidents se sont passés et je dois dire que si les Européens ont tiré, je ne les considère pas comme les vrais responsables, parce qu'on avait entretenu, depuis un certain temps, une psychose de panique dans l'élement européen, où l'on était arrivé à déclarer que, dans la nuit du 26 au 27 janvier, tous les Européens de Treichéville, Abidjan et Adjamé devaient être assassinés par le R. D. A.

On comprend très bien l'émotion qui put s'emparer, à ce moment-là, de l'élément européen. On attisait, entre celui-ci et l'élément africain, une discorde qui aurait pu être extrêmement grave et qui...

M. Tétau. Qui, « on » ?

M. Gabriel d'Arboussier. Je vais vous donner satisfaction, monsieur Tétau. Car, nous avons là une circulaire de la maison S. C. O. A., datée du 28 janvier 1950 et qui, après avoir fait quelques commentaires sur l'état des affaires qui n'étaient pas excellentes, en raison de la grève d'achats, ajoute les commentaires suivants:

« Situation politique: depuis quelques semaines, nous assistons à une recrudescence de mouvements divers fomentés par des agitateurs aux ordres de l'étranger » — ces mots, dits par la S. C. O. A., sont vraiment piquants, car nul n'ignore que la majorité des actions et des capitaux de cette société sont des capitaux étrangers (*Rires à l'extrême gauche*) — « et tendant à entraver l'essor économique de la Côte d'Ivoire, puis à créer un climat à la longue insupportable pour la partie saine de la population de notre colonie ».

Voilà la psychose de peur qui commence à s'installer:

« Dans l'ignorance totale des ordres qui seront lancés par les agitateurs dont nous vous entretenons plus haut, il nous est impossible de vous donner maintenant déjà des directives objectives quand aux mesures à prendre pour la conservation de nos biens. (*Mouvements divers.*)

« Nous vous demandons de rester attentifs, de supprimer vos avance de fonds aux clients dont la parenté à ces troublions ne fait aucun doute, de continuer partout où cela est possible à pousser les achats de cacao, et si des événements graves venaient à se produire chez vous, de ne pas vous départir de votre sang-froid. »

Après avoir fait naître la peur, on conseille de conserver son sang-froid.

« Tout en sauvegardant nos biens par des mesures appropriées qui vous seront dictées par les événements: fermeture des boutiques, retrait des espèces, des marchandises en stock, etc.

« Tenez-nous au courant de ce qui se passe dans votre sphère... (Circulaire n° 63, service général). »

Voilà, mes chers collègues, un élément des plus graves et contre lequel nous avons immédiatement réagi.

Dans toutes les manifestations que nous avons organisées à ce moment-là, nous avons avisé la population européenne que les bruits qui circulaient étaient absolument faux, que pas un Européen n'était menacé ni ne serait menacé. La suite des incidents a prouvé la véracité de ce que nous affirmions. (*Très bien! très bien! et vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

Par conséquent, ne pouvant sur des subordonnés ou sur des hommes pris de peur faire peser toute la responsabilité, nous sommes obligés d'élever le débat et de chercher les responsabilités là où elles se trouvent.

A notre sens, elles sont dans la gestion administrative de M. le gouverneur Péchoux.

Je parle sans vaine colère. J'était l'ami personnel de Péchoux. J'ai eu l'occasion de servir sous ses ordres; j'ai eu l'occasion de servir à ses côtés à Brazzaville. Je l'ai connu comme un fonctionnaire intègre.

Mais, à la suite des incidents du 6 février, des ordres stricts vont être donnés, vous les connaissez, mes chers collègues; ils sont consécutifs à la visite de M. Coste-Floret, ministre de la France d'outre-mer, proclamant que le rassemblement démocratique n'était ni africain, ni démocratique, et que des mesures sévères devaient intervenir dans l'affaire de Treichville. C'était encore une intrusion de l'exécutif dans le judiciaire, comme nous l'avons vu dans l'affaire de Madagascar.

Alors, M. Péchoux, fonctionnaire discipliné, va essayer par tous les moyens de prouver ce qu'avançait tout à l'heure notre collègue M. Schock, à savoir que les forces du R. A. D. avaient décru en Côte d'Ivoire, qu'il était en perte de vitesse et que c'était la raison de ses agissements.

Nous allons donc assister à un certain nombre de mesures que je vais énumérer. Par exemple, la révocation de chefs, sous prétexte qu'ils appartiennent à notre mouvement: notamment Yao Kpri, chef de canton de Toumodi, est révoqué; Paul N'Guessan, chef de canton de Bouaké, est révoqué parce que, convoqués par le gouverneur pour donner une démission éclatante au sein du R. A. D., ils refuseront de donner cette démission, préférant perdre leur situation administrative, car ils savaient bien qu'ils conserevaient l'estime de la population, étant chefs traditionnels nommés par les voies coutumières.

Et deux autres faits extrêmement importants vont aussi éclairer les méthodes de M. Péchoux. C'est d'abord, l'affaire Gbon Coulibaly et, ensuite, l'affaire Anoublé.

Gbon Coulibaly est le chef traditionnel des Senoufs, vieux chef de près de cent ans, qui fut à l'origine de la présence française dans cette région par le traité qu'il passa avec l'autorité française; et il règne depuis sur la région. On vient trouver le vieux chef Gbon Coulibaly et on lui dit:

— Tu es l'ami d'Houphouet.

Il répond: « Je le considère comme mon fils. »

On lui dit:

— Il faut faire attention, il est contre la France et toi tu as toujours été un ami loyal de la France. Par conséquent, je te conseille de dire à ta population de ne plus participer au R.D.A. et, toi-même, de faire une déclaration condamnant le R.D.A. »

Cette déclaration, il refuse de la signer.

On lui présente un autre papier en lui disant:

— Veux-tu simplement signer un papier disant que tu restes fidèle à la France ?

Et le vieux chef illettré appose son pouce sur le papier. Or, ce papier prévoyait sa démission en règle du R. D. A. (*Protestations à l'extrême gauche.*)

Lorsqu'il apprend cette imposture par son fils Dramane Coulibaly, immédiatement il convoque Houphouet à Korhogo et, devant toute la population réunie, ce vieux chef qui, traditionnellement, ne doit pas parler en public, fait la déclaration solennelle qu'il n'a jamais quitté le R. D. A. et que sa bonne foi a été surprise. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

Voilà un exemple des méthodes administratives.

Le deuxième concerne également un grand chef, le chef traditionnel des Baoulés, Anoublé Kouakou, descendant de la reine Pokou, fondatrice de la dynastie Baoulé.

On convoque le chef Anoublé qui, autrefois, avait demandé à être nommé chef supérieur des Baoulés. Arrivé à Abidjan, on lui déclare que le gouverneur admet maintenant de le nommer chef supérieur, mais qu'en raison de son appartenance au cercle de Bouaké, il ne peut le nommer que chef supérieur des Baoulés de Bouaké. Ce qui n'a aucun sens, car si ce chef traditionnel doit être le chef supérieur, il doit être chef supérieur de toute la collectivité Baoulé, dont il est le chef traditionnel.

Il repart, acceptant néanmoins cette nomination tronquée et, le lendemain, le *Bulletin de la Côte d'Ivoire* publie un communiqué du chef Anoublé, déclarant qu'il a quitté les rangs du R. D. A. et qu'il demande à tous les Baoulés de la Côte d'Ivoire de le suivre dans sa démission.

Surpris de cette nouvelle, des délégations se rendent auprès de lui, à Sakasso dans son village et on lui présente ce communiqué. Il nie formellement l'avoir jamais donné. Il est venu faire des déclarations publiques à Adjamé, à Treichville pour dire que jamais il n'avait signé un tel papier. Il a envoyé une lettre rectificative au *Bulletin de la Côte d'Ivoire* qui ne l'a pas publiée. Et en effet ce communiqué est signé pour Anoublé et par procuration par un commis en service au gouvernement de la Côte d'Ivoire. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

Ces faits sont absolument prouvés, et je dois constater que ces méthodes ne sont pas faites pour créer la confiance entre le représentant de la France en Côte d'Ivoire et la population de ce pays.

Un autre incident, c'est la convocation par le gouverneur Péchoux de tous les notables successivement pour les faire démissionner du R. D. A. et leur confier des missions. Et nous avons une lettre manuscrite du gouverneur à M. Ngolo Coulibaly à qui il confie une mission dans le cercle de Bouaké. Dès qu'il fut en possession de cette lettre, il est venu nous la remettre en disant: « Voilà ce que l'on veut me faire faire. Je refuse absolument d'entrer dans des combinaisons semblables. »

Je citerai d'autre part des facilités d'ordre administratif données aux partis que l'on veut opposer au R. D. A., à ces partis qui ont envoyé des télégrammes et sur la personnalité desquels je pourrai vous apporter tout à l'heure quelques précisions. Mais des missions diverses sont décidées le 30 janvier: l'une sur Adzope, Banfora, Agboville, conduite par Lamizana que certains de nos collègues connaissent; la deuxième sur Bondoukou, Bouna, conduite par Kaboré Issa; la troisième sur Bassa, Aboissa, Adiaké, conduite par Johnson; la quatrième sur Bingerville Anyama conduite par Raphaël Guissou.

On voit la manœuvre, on a voulu utiliser les Mossis qui résident en Côte d'Ivoire comme éléments de lutte contre le R. D. A., à la suite du passage du gouverneur Mouragues venu assister à la fête des Ignames, à Bondoukou avec le gouverneur Péchoux.

M. Bouda. Je voudrais avoir une précision. Est-ce que les personnes envoyées se sont entretenues avec des Mossis ou avec des hommes d'autres races ?

M. Gabriel d'Arboussier. Avec des Mossis. C'est pourquoi je vous dis que l'on voulait créer une section de l'Union voltaïque en Côte d'Ivoire.

M. Bouda. C'est nous qui l'avons demandé. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. Paul Catrice. Vous semblez le leur reprocher!

M. Gabriel d'Arboussier. Mais ils en ont le droit!

J'en arrive au fait: ces missions sont parties dans des voitures administratives et ceux qui les conduisaient sont tous des fonctionnaires ayant obtenu des congés. Ce fait est absolument prouvé. Nous pourrons même donner les numéros des voitures du garage central qui ont conduit ces missions. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Perier. Comme seront prouvées les relations de M. Houphouet avec le gouverneur Latrille, par exemple.

M. Borrey. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Borrey avec la permission de l'orateur.

M. Borrey. La réciproque est quelquefois vraie et du temps du gouverneur Latrille vous avez fait exactement la même chose!

M. Gabriel d'Arboussier. Je répondrai à M. Borrey que jamais une voiture administrative n'a été utilisée par le R. D. A.

M. le rapporteur. C'était le gouverneur qui faisait les transports.

M. Gabriel d'Arboussier. La voiture du gouverneur a transporté Houphouet de Bamako à Abidjan. C'est exact, et je ne le nie pas...

Au centre. Tiens! tiens!

M. Gabriel d'Arboussier. ...mais à ce moment-là il était admis que des voitures administratives pouvaient être mises à la disposition des élus.

M. Lapart. C'est exact.

M. Gabriel d'Arboussier. C'est depuis seulement qu'on l'a supprimé...

M. Borrey. Et on a bien fait.

M. Gabriel d'Arboussier. Je n'épilogue pas sur la mesure.

C'est depuis seulement que l'on a supprimé l'allocation de voitures administratives aux élus du territoire.

Voici donc ce qui s'est passé et je vous donne quelques exemples des méthodes administratives appliquées en Côte d'Ivoire, sans compter la répression qui a amené à l'heure actuelle de 700 à 800 membres de notre parti en prison. Je noterai ce détail qu'à Bassam, il y a tellement de prisonniers qu'ils doivent faire trois tours pour se reposer, ne pouvant dormir simultanément.

M. Jacques Mitterrand. Comme lorsque les Allemands étaient là.

M. Gabriel d'Arboussier. Quand on en arrive à de telles méthodes, quoi d'étonnant à ce que vous n'ayez pas la confiance de la population ?

On nous dit: mais il y a une opposition très forte, en Côte d'Ivoire, contre le R. D. A. Il y a des partis et on les a cités tout à l'heure, en particulier à propos des signataires des télégrammes.

Je mets au défi quiconque de dénombrer plus de 3.000 adhérents des quatre partis réunis. La section S. F. I. O. compte 200 membres, exactement, dans toute la Côte d'Ivoire...

M. Alduy. Dix mille.

M. Raymond Barbé. A elle le pompon!

M. Gabriel d'Arboussier. ...C'est vous-même qui l'avez publié dans votre rapport moral. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*) Je prends mes renseignements aux bonnes sources, et je vous mets au défi de dénombrer 10.000 socialistes en Côte d'Ivoire.

M. Alduy. Me permettez-vous un mot, monsieur d'Arboussier ? J'ai l'habitude d'être correct.

M. Gabriel d'Arboussier. Je vous en prie.

M. Alduy. Je vous dirai simplement que les chiffres qui ont paru au rapport moral, comme c'est la coutume dans notre parti, se rapportent aux effectifs de l'année 1948. Eh bien, je déclare qu'en 1950, — à l'heure actuelle, — la fédération socialiste de la Côte d'Ivoire compte 10.000 membres. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Gabriel d'Arboussier. Bien. Je prends acte de la déclaration de M. Alduy, et je lui demande s'il autorise la commission d'enquête à contrôler le nombre des adhérents du parti socialiste, d'après les registres d'inscription et les cartes distribuées.

M. Charles-André Julien. Monsieur d'Arboussier, la commission d'enquête ne va pas considérer le parti socialiste comme un accusé.

M. Gabriel d'Arboussier. Je vous demande si vous autorisez la commission à constater vos dires.

M. Charles-André Julien. C'est enfantin! J'admets très bien qu'on discute le fond, mais une commission d'enquête n'a pas à s'occuper de cela. Elle a d'autres choses plus importantes à faire. (*Protestations à l'extrême gauche.*)

M. Gabriel d'Arboussier. Ce n'est pas enfantin du tout. Monsieur Alduy, je prends l'engagement de communiquer les registres d'inscription du R. D. A. en Côte d'Ivoire, avec les cartes, alors que vous refusez ce contrôle pour votre parti.

M. Paul Simon. Ce n'est pas sérieux.

M. le président. Messieurs, écoutez M. d'Arboussier.

M. Gabriel d'Arboussier. Je prends l'engagement de communiquer les registres d'inscription du R. D. A. en Côte d'Ivoire. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Bruit.*)

M. Alfred Bour. Ce n'est pas le sujet.

M. Jacques Mitterrand. Si, c'est exactement le sujet!

M. Alduy. D'habitude, M. d'Arboussier est plus sérieux!

M. Gabriel d'Arboussier. Soyons sérieux, en effet!

Quand on est embarrassé, on cherche à s'en tirer par des pirouettes!

D'autre part, j'ai à dire un mot des signataires de ces télégrammes; je vais me permettre de donner quelques indications sur eux.

M. Kakou Aoulou, l'un d'eux, a tiré le premier coup de feu, dont vous n'avez pas parlé, dans l'affaire de Treichville...

M. le rapporteur. Permettez-moi, monsieur d'Arboussier, de vous interrompre.

Où était M. Kakou Aoulou quand il a tiré le coup de feu ? Il était dans sa maison et on venait pour l'assassiner, et vous le savez très bien.

M. Gabriel d'Arboussier. C'est un mensonge flagrant.

M. le rapporteur. Vos amis avaient assassiné auparavant le fils d'Antonin Dioualo.

M. le président. Monsieur Schock, vous n'avez pas l'autorisation d'interrompre M. d'Arboussier.

Veuillez poursuivre, monsieur d'Arboussier.

M. Gabriel d'Arboussier. M. Kakou Aoulou se rendait du cinéma Comacico au domicile de M. Yapobi, il n'était donc pas chez lui.

M. le rapporteur. Vous veniez pour l'assassiner.

M. Gabriel d'Arboussier. Je tiens à relever qu'il n'était pas à son domicile, contrairement à ce que vous avez dit. Soignez vos renseignements, messieurs!

L'autre personnage, ayant également signé ce télégramme, est un de nos anciens camarades qui n'a pas été réélu comme conseiller de la République, M. Djaument, et qui, à ce moment-là, a démissionné du R. D. A.

C'était aussi son droit, mais je dois signaler qu'il a démissionné, à l'époque, en prétextant que le R. D. A. était sous l'obédience du parti communiste. (*Rires à gauche et au centre.*)

M. Schmitt. Etes-vous sûr qu'il ait eu tort?

M. Gabriel d'Arboussier. Attendez la suite, M. Djaument n'est pas logique.

Croyant justement, au mois d'octobre, que le R. D. A. était soumis aux mots d'ordre du parti communiste, il avait adhéré au groupe d'études communiste, parce qu'il espérait, par ce moyen, obtenir l'investiture de la section du R. D. A....

M. Alduy. Il se contente de faire de l'autocritique.

M. Schmitt. Il est revenu à son vomissement!

M. Gabriel d'Arboussier ...et malgré cela, il n'a pas été investi; par conséquent, même son excès de zèle n'a pas eu sa récompense; il croyait naïvement, qu'en adhérant il suffisait de se déclarer communiste pour être élu par le R. D. A. Cela ne suffit pas, messieurs!

M. le rapporteur. Monsieur d'Arboussier, me permettez-vous de vous interrompre?

M. le président. Monsieur d'Arboussier, autorisez-vous M. Schock à vous interrompre?

M. Gabriel d'Arboussier. Non, je désire poursuivre.

M. le président. Monsieur Schock, M. d'Arboussier ne consent pas à vous donner la parole. Continuez, monsieur d'Arboussier.

M. le rapporteur. Il préfère ne pas me répondre!

M. Raymond Barbé. Je croyais, monsieur Schock, que vous étiez rapporteur; je vois que vous faites plutôt figure de gêneur!

M. le rapporteur. Vous ignorez ce que j'allais dire. Je voulais poser une question à M. d'Arboussier, mais il préfère ne pas avoir à me répondre.

M. Jacques Mitterrand. Vous représentez le Gouvernement.

M. le rapporteur. Pas celui de Moscou, en tout cas!

M. le président. Ecoutez votre orateur, messieurs, qui est à la tribune!

M. Gabriel d'Arboussier. Du calme, je vous en prie, mes chers collègues. Je demande qu'on m'écoute jusqu'au bout de mon exposé; je ne crois pas l'avoir inutilement passionné. J'ajoute pour vous éclairer que M. Djaument, prétendant que nous employons des méthodes de violences au R. D. A., vient d'être condamné, par le tribunal de Sassandra, à quinze jours de prison avec sursis pour coups et blessures volontaires, et séquestration d'un militant R. D. A.

M. le rapporteur. Ce qui prouve que la justice existe.

M. Gabriel d'Arboussier. Je reconnais que le juge de Sassandra qui, d'ailleurs, a fait son devoir de façon parfaite, n'a pas cédé aux pressions par lesquelles on voulait lui faire classer l'affaire de M. Djaument.

M. Alduy. Cela prouve que la justice est sereine...

M. Gabriel d'Arboussier. Il y a des juges parfaitement honnêtes. (*Applaudissements sur divers bancs à l'extrême gauche, à gauche et au centre.*)

M. Le Brun Kéris. Nous sommes heureux de vous l'entendre dire!

M. Raymond Barbé. Mais, en Afrique noire, il n'y en a pas beaucoup!

M. Borrey. Déjà une restriction!

M. le président. Monsieur Barbé, on ne vous a pas encore entendu aujourd'hui.

M. Raymond Barbé. Ça viendra, monsieur le président, ça viendra!...

M. Gabriel d'Arboussier. Voilà deux des principaux leaders représentant, je vous l'ai dit, 3.000 adhérents, qui ont adressé des télégrammes de protestation aux autorités, aux pouvoirs publics.

En même temps, nous avons deux autres télégrammes assez surprenants, venus de Dakar, à la suite d'une réunion qui s'est tenue à la mairie sous la présidence de M. Bonifay, et qui réunissait les divers agents communaux, chefs de quartier et autres, qui émargent au budget de la municipalité, et qui ont adressé ces télégrammes de fidélité du Sénégal à la France, supposant, évidemment, que tous les autres territoires sont antifrançais...

Or, parmi les deux signataires, il en est un que l'on présente comme un grand notable. Il l'était il y a quelques mois, mais ce grand notable a été destitué, il y a quatre mois, par la collectivité leboue elle-même, de son poste de Serigne N'Dakaan. Par conséquent, vous voyez le crédit que l'on peut accorder à un homme désavoué par sa propre collectivité et qui prétend la représenter en signant ces télégrammes.

Si c'est le haut commissaire ou le gouverneur Péchoux qui ont inspiré ces télégrammes, ils auraient mieux fait de choisir d'autres répondants car véritablement, lorsqu'on connaît l'identité de ces signataires, on ne peut pas leur accorder un grand crédit; je vous assure qu'au Sénégal, personne n'accorde de crédit à ces télégrammes.

Il est d'ailleurs quelque chose d'assez significatif: Lamine Guèye a été infiniment plus nuancé dans sa déclaration concernant les événements de Côte d'Ivoire et il n'a pas condamné le R. D. A. de la même façon que ces messieurs.

Il a condamné l'agitation, certes, mais en disant qu'il condamnait également la répression. C'est une formule nuancée qui montre que M. Lamine Guèye a des perspectives. (*Sourires sur divers bancs.*)

Par conséquent, je suis obligé de dire que toutes les méthodes employées, toutes ces pressions diverses, et je n'ai pas parlé d'autres pressions, ne sont pas véritablement des méthodes qui peuvent faire maintenir un gouverneur en place.

Même une partie de la population européenne, à l'heure présente...

M. Gueye Momar Djim. Monsieur d'Arboussier, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Gabriel d'Arboussier. Volontiers.

M. Gueye Momar Djim. Pouvez-vous citer les noms des signataires, à Dakar, des télégrammes que vous donnez en référence ?

M. Gabriel d'Arboussier. MM. Bor Diagne et Aladji Ibrahima Diop, ex-grand sérigne, vous le savez très bien, mon cher collègue.

M. Bourgarel. Et toujours grand notable du Sénégal !

M. Gabriel d'Arboussier. Il a été destitué.

M. Bourgarel. Vous pourriez aussi être ex-conseiller, monsieur d'Arboussier

M. Gabriel d'Arboussier. Ce n'est pas ma faute s'il a été destitué par sa propre collectivité.

M. Gueye Momar Djim. Quelles sont les qualités respectives de ces deux personnalités ?

M. Gabriel d'Arboussier. L'un, M. Bor Diagne, est maire africain...

M. Antonini. Le télégramme disait: « maire autochtone », c'est exact.

M. Gabriel d'Arboussier. ...et l'autre est un ex-grand sérigne.

M. Gueye Momar Djim. J'atteste ici que Aladji Ibrahima Diop a été, est et sera demain encore le grand sérigne de Dakar. (*Exclamations à l'extrême gauche. — Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Gabriel d'Arboussier. Absolument pas.

M. Boubou Hama. Mais non, voyons !

M. Gueye Momar Djim. Vous le savez peut-être mieux que moi!

M. Gabriel d'Arboussier. Non, c'est absolument faux, et vous le savez, monsieur Gueye Momar Djim.

M. Gueye Momar Djim. Monsieur Boubou Hama, je ne prétends pas parler du Niger, que vous représentez, ni de la Côte d'Ivoire. Quand je parle de Dakar et du Sénégal, dont je suis le représentant, je parle de ce que je sais. Et si vous persistez à nier les faits dont j'atteste, c'est que vous n'êtes pas de bonne foi. (*Applaudissements à gauche et au centre. — Protestations à l'extrême gauche.*)

M. Gabriel d'Arboussier. Ces applaudissements ne trompent personne.

M. Gueye Momar Djim. Vous avez mis des personnalités sénégalaises en cause, laissez-moi terminer, dire honnêtement les choses telles qu'elles sont. Je ne veux pas épiloguer sur les événements de Côte d'Ivoire, car je déclare loyalement que je ne connais pas les faits. Mais j'ai trop confiance en la justice de mon pays, en la pérennité des principes républicains... (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Alfred Bour. Très bien !

M. Gueye Momar Djim. ... en la pérennité des principes républicains pour ne pas être persuadé que la vérité jaillira et que les coupables du désordre seront sévèrement châtiés. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Mais quand il s'agit de Dakar, je tiens ici à confirmer les déclarations de mes compatriotes. Notre loyalisme à l'égard de la France demeure indéfectible. (*Vifs applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Gabriel d'Arboussier. Notre collègue M. Gueye Momar Djim me pardonnera de mettre ici en cause le nom d'un homme que je n'aurais pas voulu citer, mais que je lui demande de consulter, dès qu'il arrivera à Dakar, El Hadj Saydou Nourou Tall, sur la réalité de ce que je dis. Je sais que vous avez suffisamment confiance en lui pour croire ce qu'il vous dira. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Voilà donc comment les incidents se sont passés.

Quant aux responsabilités, je les ai situées. Elles sont dans les méthodes administratives, elles sont dans les ordres donnés pour exercer une répression sur un mouvement politique qui peut n'avoir pas votre opinion, mais qui a aussi le droit d'exister. Or, nous avions déjà soumis au gouverneur Péchoux lorsqu'il était venu en Côte d'Ivoire, le fait que dans un pays où la quasi population est derrière un mouvement politique, il est plus habile, de la part d'un gouverneur, de tenir compte de cette réalité, et nous lui avions, à ce moment-là, offert une collaboration franche et loyale. J'ai, personnellement, dîné chez M. Péchoux avec Houphouet, au moment de sa prise de pouvoir. Nous avons été mal récompensés de cette attitude conciliante, mais je sais qu'au-dessus du gouverneur, il y a d'autres responsables; il y a les ministres, et c'était M. Coste-Floret qui avait donné le signal de la répression par ses discours incendiaires à Ouagadougou et à Porto-Novo, contre le R. D. A. Ses mots d'ordre ont été exécutés.

Je veux maintenant aborder la mesure inique et illégale dont on voudrait frapper notre mouvement, et dont un communiqué

du conseil des ministres a fait état. J'ai le regret de constater que la déclaration de M. le ministre, par la suite, est véritablement de la plus haute fantaisie. Le ministre dit évidemment qu'Houphouet et moi sommes désignés par le Kominform pour créer des troubles en Afrique noire; je me demande d'ailleurs comment se fait cette désignation. Il prétend que les conseils locaux — je ne les connais pas — du R. D. A. auraient tenté de s'emparer du pouvoir en se substituant aux chefs, etc...

Je défie quiconque de prouver, et la commission d'enquête que vous enverrez pourra le certifier, qu'il y ait jamais eu destitution de chefs de subdivison par des conseils locaux du R.D.A.

M. Egretaud. Ils sont comme Forrestal!

M. Gabriel d'Arboussier. En ce qui concerne cette affirmation de M. le ministre, que nous serions à la solde du Kominform, je ne répondrai pas à un argument qui consisterait à nous présenter Houphouet et moi comme des agents à gages; je ne prends même pas la peine de refuter une telle calomnie, mais si l'on prétend que nous sommes des membres du Kominform, je dirai loyalement que si j'étais membre du Kominform, je serais parfaitement honoré d'être le collègue d'un Malenkov, d'un Maurice Thorez ou d'un Toggliati. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) Mais je ne le suis pas.

M. Albert Sarraut, *président de la commission de politique générale.* Nous en prenons acte.

M. Perier. Vous le deviendrez.

M. Le Brun Kéris. Vous cherchez à le devenir.

M. Antonini. Je demande la parole avec votre autorisation, monsieur d'Arboussier.

M. Gabriel d'Arboussier. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Antonini, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Antonini. Vous avez fait, avant votre déclaration sur le Kominform, allusion à un télégramme envoyé par des notables de Dakar, dont je n'ai pas à discuter les qualités. Il est incontestable que des notables ont envoyé un télégramme de loyalisme de la part du Sénégal à l'égard de la France.

Je voudrais vous demander si vous, membre du R. D. A., vous vous associez à ce télégramme, tant en votre nom. qu'au nom de la Côte d'Ivoire.

M. Gabriel d'Arboussier. Mon cher collègue, cela fait partie de mon intervention, car je vais poser tout à l'heure le problème des relations entre l'Afrique noire et la France, et donner des exemples précis de ce que le rassemblement démocratique africain, dès sa naissance, a loyalement souscrit à l'Union française et reste persuadé qu'une union sur l'égalité des droits et des devoirs est possible entre les peuples d'Afrique et le peuple de France.

Ne croyez pas, messieurs, que, dans l'action politique que je mène, j'aie jamais eu à rougir d'avoir du sang français dans les veines, non messieurs. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*) Je suis parfaitement fier d'être le fils d'un Français ayant donné un exemple qui aurait dû être suivi dans nos pays ce qui aurait évité bien des rancœurs, en reconnaissant lui, catholique, deux enfants de couleur. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Mais, si je suis fier d'appartenir au peuple français, je suis également fier d'appartenir au peuple africain. Je suis fier de ma mère et de sa famille. Je suis fier de mes ancêtres qui étaient liés d'amitié et d'alliance — vous le savez, monsieur Gueye Momar Djim — avec les descendants d'El Hadj Omar, puisque le petit-fils de ce dernier, El Hadj Sardou Noyou Tall, grand marabout, est le mari de ma cousine germaine.

Je n'ai jamais eu honte, et je suis fier, au contraire, d'avoir la couleur que je porte et que je porterai fièrement devant n'importe qui: je suis certain que, dans mon action, je reste fidèle à la tradition de liberté de la France, et que l'activité que je mène doit réaliser l'union entre le peuple de France et le peuple d'Afrique contre les impérialistes fauteurs de guerre et de misère. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Jean Curabet. Très bien!

M. Gabriel d'Arboussier. Cela dit, je reviens donc aux propos de M. Letourneau, et je déclare que c'est jeter la confusion et pousser à la répression que de faire de semblables déclarations.

A la suite de ces événements on voudrait interdire toute réunion du rassemblement démocratique africain en Afrique noire. On nous donne là, d'ailleurs, je dois le dire, une importance considérable.

M. Borrey. On crée des martyrs, ce qui est très mauvais!

M. Gabriel d'Arboussier. C'est le résultat inverse que l'on rencontre en voulant obtenir la diminution du rassemblement démocratique africain. Ce que notre collègue Senghor dit craindre, c'est-à-dire qu'une mystique R. D. A. ne soit créée par cette répression, est en train, sans doute, de se réaliser. Depuis un an, le nombre de nos membres étant passé de 300.000 à 700.000.

M. Zinsou. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Gabriel d'Arboussier. Je vous en prie.

M. Zinsou. Je ne sais pas où notre ami Senghor a pu dire qu'il craint qu'une mystique du R. D. A. ne soit créée en Afrique. Tout à l'heure j'aurais l'occasion de parler après vous et je vous prouverai que les indépendants d'outre-mer, dont Senghor est un éminent représentant, ne craignent, en aucune manière, qu'une telle mystique s'installe en Afrique.

Il s'agit simplement de nous entendre sur la définition que vous voulez donner au rassemblement démocratique africain et sur ce que vous entendez par mysticisme. Car voyez-vous, mon cher d'Arboussier, il y a quelques jours je vous l'ai dit dans les couloirs de cette Assemblée et je vous le répéterai à cette tribune, nous ne désespérons pas de faire un jour avec vous, peut-être malgré vous, le vrai rassemblement africain. (*Très bien! Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. Gabriel d'Arboussier. Je donne acte à mon collègue Zinsou de cette déclaration pleine de promesses (*Sourires*) pour l'œuvre d'union, à laquelle nous nous associons de tout cœur, de tous les éléments africains...

M. Jacques Arnault. Très bien!

M. Gabriel d'Arboussier. ...et des Africains avec les éléments européens.

Mais je voudrais dire à notre collègue que ces termes de M. Senghor, figurent dans la proposition qu'il vient de déposer à l'Assemblée nationale pour demander la nomination d'une commission d'enquête sur les événements de Côte-d'Ivoire. Par conséquent, ce n'est pas un faux, mon cher ami, ce fut bien écrit par notre ami commun Senghor.

Je dis donc que l'on obtient l'inverse de ce que l'on recherche en menant une telle politique dans nos pays. Je voudrais terminer en précisant, pour la curiosité de nombre de nos collègues, notre position exacte dans l'Union française — je vous prends à témoin monsieur Zinsou, je pense que vous m'en donnerez acte volontiers — dès la discussion de la résolution politique du congrès de Bamako où vous et moi, et je pense que votre loyauté le reconnaîtra, avons mené une bataille acharnée au sujet d'une proposition faite par vous d'inscrire le droit à l'autonomie pour l'Afrique noire. (*Exclamations à l'extrême gauche.*) Celà peut être vérifié sur les procès-verbaux.

M. Zinsou. Je demande la parole.

M. le président. Monsieur d'Arboussier, autorisez-vous M. Zinsou à vous interrompre ?

M. Gabriel d'Arboussier. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Zinsou, avec la permission de l'orateur.

M. Zinsou. Mon cher collègue, vous m'avez devancé de quelques instants, si vous n'aviez pas rappelé ceci je l'aurais fait moi-même car cette proposition que nous avons faite et défendue, que vous avez il est vrai combattue, je ne la retire en rien, je la maintiens intégralement.

M. Gabriel d'Arboussier. J'en prends acte.

M. Zinsou. Seulement, dans l'exposé que vous faites et que je ne nie pas admirer dans sa majeure partie, puisque souvent je l'ai applaudi, il serait peut-être juste, il serait en tout cas honnête — et de votre part celà ne m'étonnerait pas — que vous donniez tout de suite, à l'Assemblée, si vous ne le faisiez pas je le ferais tout à l'heure, les raisons pour lesquelles à Bamako, en 1946, vous étiez contre l'autonomie alors que votre serviteur était présenté, par des rapports de police, après le congrès de Bamako, comme un dangereux autonomiste et séparatiste.

Autonomiste, je l'étais alors et le demeure aujourd'hui; je dirai tout à l'heure comment et pourquoi. J'aimerais, pour la clarté de ce débat, que vous disiez également, aussi franchement et aussi complètement que possible pourquoi vous ne l'étiez pas alors. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

M. Gabriel d'Arboussier. Mon cher collègue, je n'étais pas alors partisan de l'autonomie immédiate de l'Afrique. Je ne le suis pas davantage aujourd'hui, car je sais que dans l'état actuel de l'Afrique, nous avons plus d'intérêt à associer notre sort à celui du

peuple de France, qu'à celui d'aucun autre peuple. (*Vifs applaudissements sur tous les bancs.*)

M. Laurin. J'aimerais vous voir retirer le mot « actuel », monsieur d'Arboussier.

M. Gabriel d'Arboussier. Je dis: je ne le suis pas aujourd'hui, je ne l'étais pas hier, et j'affirme ma position. Nous saurons comment se fera le développement dans l'histoire. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Lapart. On ne peut pas préjuger de demain. Ce n'est déjà pas mal pour aujourd'hui.

M. Gabriel d'Arboussier. J'affirme que telle était la position que nous avions, et je crois que notre collègue M. Zinsou ne l'a pas nié. J'affirme également que, depuis, nous avons défendu le principe de l'union possible entre tous les Africains. Nous l'avons affirmé, nous le réaffirmons aujourd'hui, et je déclare que les événements qui se passent sont en train de réaliser cette union entre tous les éléments africains qui se rendent bient compte que si les premiers coups sont portés contre le R. D. A., ils pourraient demain l'être contre d'autres.

Nous avons entre nous des conversations, bien que nous ne siégions pas ici sur les mêmes bancs de l'Assemblée, messieurs, et nous savons, les uns et les autres, ce que nous pensons. Méfiez-vous de ne pas faire d'erreurs cruelles, en fondant votre politique sur une division entre les éléments africains. L'avenir vous donnera un démenti, en allant à l'encontre de ce que vous souhaitez. Je crois que vous-mêmes devez souhaiter cette union entre les éléments africains.

M. Jacques Mitterrand. Très bien!

M. Gabriel d'Arboussier. Nous, nous l'affirmons, et nous avons affirmé également que l'union entre les peuples d'Afrique et le peuple de France était une chose possible, désirable pour les uns comme pour les autres. Nous n'aurons jamais rougi de l'affirmer. Il m'a été donné d'attaquer souvent le régime colonial, et l'on voudrait dire que, lorsque j'appartenais à l'administration coloniale, je ne l'attaquais pas; je prends à témoin le gouverneur général Delavignette, directeur de l'école, et je demande à quiconque de lui poser la question de savoir si même dans mes copies d'entrée à l'école coloniale je n'affirmais pas ma position contre le système colonial tel qu'il était pratiqué. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) A l'oral d'un concours de rédacteur au ministère des colonies, j'ai été refusé parce que j'ai condamné, dans l'interrogation qui m'était faite, le régime de l'indigénat. Ma position n'a donc jamais varié.

J'ai toujours pensé que l'oppression et l'exploitation des peuples d'Afrique est due au système colonial. Ce sont les sordides intérêts capitalistes qui poussent certains à faire passer leurs privilèges particuliers avant l'intérêt de l'ensemble de la population. Contre cela nous nous dresserons toujours, nous dénoncerons les abus, et je suis certain qu'en prenant cette position nous restons fidèles à la tradition de liberté de la France. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

Messieurs, je voudrais terminer en vous disant que, pour ces douloureux événements de Côte d'Ivoire, je demande à cette Assemblée de nommer une commission qui se rendra sur place, qui fera une enquête dans tous les milieux pour établir les responsables des désordres. Nous acceptons, nous, cette mission d'enquête; nous lui livrerons toutes nos informations; nous lui donnerons toutes possibilités de prendre contact avec la population, partout, en Côte d'Ivoire.

Pour terminer, je pense que c'est sur la justice que nous pourrons fonder l'union entre les peuples d'Afrique et le peuple de France. Je ne désespère pas que se réalise cette union générale des peuples en lutte contre l'impérialisme.

M. Paul Gaïrice. Oui, sous l'égide de Moscou!

M. Gabriel d'Arboussier. Elle est en train de se réaliser dans des mouvements magnifiques entre toutes les couches spirituelles de la France; elle est en train de se réaliser entre des travailleurs en lutte, communistes, socialistes et chrétiens qui défendent le droit à la vie de leurs foyers; cette union est en train de se réaliser entre des hommes d'ethnie différente, en Afrique, entre des Baoulés et des Mossis, entre des Sénégalais et des Guinéens, elle est en train de se réaliser entre tous les peuples de la terre.

J'ai la conviction que si la France veut jouer le rôle que sa tradition lui assigne, elle a là une grande œuvre à entreprendre. Je suis persuadé que la tradition de liberté de la France est celle qui féconderà la liberté en Afrique, mais si l'on emploie des moyens de répression, on ira creusant davantage le fossé entre les éléments qui vivent sur les mêmes terres.

Je souhaite, messieurs, que l'action de cette Assemblée soit exercée dans le sens de l'union de ces peuples, dans le sens de l'union fraternelle d'hommes de couleurs différentes, habitant des continents différents et qui ont droit à la même vie, au même bonheur. C'est le même droit que réclament les peuples d'Afrique noire. Ils sont décidés à conquérir ce droit à la vie et à aller vers la liberté!

La marche de l'histoire est inexorable. Aucune répression, aussi violente soit-elle, n'arrêtera la marche des peuples vers la liberté. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Monnet.

M. Georges Monnet. Mesdames, messieurs, j'ai écouté, comme vous tous, avec une parfaite attention et souvent avec émotion, le discours que vient de prononcer notre collègue M. d'Arboussier et, si nous devions prendre pour valables les expressions par lesquelles il vient de le terminer, je dois dire qu'en dehors de la narration qu'il a faite des incidents et sur laquelle je reviendrai tout à l'heure, je ne trouverais rien à y reprendre.

En effet, que pouvons-nous espérer d'autre que cette union fraternelle qu'il a évoquée, autour de la France, au sein de cette Union française qui pourrait se concrétiser dans la personne même de M. d'Arboussier, où viennent confluer deux sangs qui doivent, en effet, maintenant, rester indissolublement unis.

Je le répète, si je croyais que M. d'Arboussier nous a montré ici tout le fond de son cœur...

M. Raymond Barbé. Dites qu'il ment!

M. Georges Monnet. En tout cas, monsieur Barbé, M. d'Arboussier a sur vous une immense supériorité, c'est sa courtoisie ! (*Vifs applaudissements à gauche et au centre.*)

Et il me plaît, précisément, de lui succéder à cette tribune pour, dans un esprit d'entière objectivité, rechercher et tirer les leçons des événements douloureux qui ensanglantent la Côte d'Ivoire.

Mais tout me semble démontrer que M. d'Arboussier n'a pas dit ce qu'est la réalité du R.D.A. Et je veux reprendre d'un peu plus loin la recherche des responsabilités, que M. d'Arboussier a fait remonter au 6 février de l'année dernière. Je m'excuse d'aborder le débat avec encore plus de recul, et de passer en revue les événements qui se sont succédé en Côte d'Ivoire depuis le jour où s'est constitué autour de M. Houphouët un très grand courant d'opinion populaire, c'est-à-dire depuis une époque qui a évidemment une importance historique dans l'Afrique noire.

Dès avant son élection, M. Houphouët était une personnalité déjà connue, un médecin africain, également estimé des Africains et des Européens et j'ai là-bas des amis qui ne tarissent pas d'éloges sur les services que, jadis, en toute occasion, il avait cherché à rendre à tous ceux qui avaient besoin de lui. C'était, en même temps, un planteur important, qui dirigeait ses plantations avec le maximum d'intelligence pour habituer ses nombreux ouvriers à s'adapter aux techniques européennes. C'était, en outre, un chef traditionnel, héritier d'une vieille famille, et que l'administration française avait, en effet, consacré comme chef de son canton.

M. d'Arboussier, aux élections de 1945, décide d'être candidat. C'était son droit.

M. Gabriel d'Arboussier. M. Houphouet.

M. Georges Monnet. Je m'excuse, il n'y avait d'ailleurs là rien de désobligeant. Je voulais dire M. Houphouët, car vous étiez, à ce moment-là, élu en A.E.F. sous une étiquette qui n'était pas encore R.D.A., mais c'est une autre histoire !... (*Sourires au centre et à gauche.*)

Donc M. Houphouët se présente aux élections. Le gouverneur de l'époque, M. de Maud'huy, le combat. M. Houphouët est élu malgré l'administration, contre l'administration. Il apparaît donc que sa victoire est une défaite de cette dernière.

Peu de temps après, le Gouvernement remplace M. de Maud'huy par le gouverneur Latrille. Ce gouverneur, contrairement à son prédécesseur, non seulement ne combat plus M. Houphouët, mais il passe son temps à rechercher par quels moyens il pourra lui faire plaisir. Il prend comme chef de cabinet M. Lambert, qui est un militant communiste, qui n'avait pas, lui non plus, toujours été communiste et s'était distingué dans les postes précédents par une extrême sévérité à l'égard des Africains...

M. Raymond Barbé. Ce qui montre que les communistes n'ont pas de sévérité vis-à-vis des Africains. C'est un aveu de votre part, monsieur Monnet.

M. Georges Monnet. Je dis seulement qu'à cette époque, il n'était pas communiste; cela ne veut pas dire que les communistes aiment vraiment les Africains. Nous allons y venir, monsieur Barbé, ne soyez pas impatient.

M. Lambert, donc, surenchérit encore sur la volonté de M. Latrille de faire plaisir à M. Houphouët.

Et il apparaît alors à l'opinion tout entière, qu'il n'y a qu'un chef en Côte d'Ivoire, c'est le député Houphouët.

On est en droit de dire que l'administration française est en état de carence et que les libertés données aux Africains, en Côte d'Ivoire comme ailleurs, ont déplacé le principe de l'autorité. Ce n'est plus le Gouvernement français qui la délègue au gouverneur, aux commandants de cercles et aux chefs traditionnels. C'est maintenant l'élu qui devient le chef. Et, en effet, M. Houphouët pouvait se prévaloir de cette immense autorité sur le territoire...

M. Raymond Barbé. Tandis que lorsque M. de Maud'huy se mêlait des élections, il n'y avait pas de carence de l'administration, elle était dans son rôle ?

M. le président. Je vous en prie, monsieur Barbé, n'interrompez pas sans la permission de l'orateur.

M. Georges Monnet. M. de Maud'huy n'avait sans doute pas eu raison de vouloir dicter leur vote aux électeurs de la Côte d'Ivoire. Mais M. Latrille n'avait pas non plus raison d'abdiquer son devoir de gouverneur devant l'autorité du député local.

Durant toute cette période, en effet, je le répète, pour l'opinion générale, en Côte d'Ivoire, une seule puissance existait : c'était celle de M. Houphouët et des organisations dont il était l'animateur.

Mais, très vite, derrière M. Houphouët, nous voyons apparaître le parti communiste. Très vite, nous voyons les communistes qui, au début, n'avaient en Côte d'Ivoire que quelques militants isolés, comprendre tout le parti qu'ils pourront tirer de la popularité de M. Houphouët. Et je suis sûr de ne pas me tromper — cela résulte de documents dont je pourrais donner lecture — en disant que lorsque M. Houphouët arrive en France, il est fort bien accueilli par le parti communiste qui essaie sous son égide d'étendre le mouvement côte d'ivoirien à l'ensemble de l'Afrique et de réaliser un mouvement, une vaste organisation populaire, sous le nom de rassemblement démocratique africain.

A l'occasion de sa campagne électorale, M. Houphouët avait déjà compris l'intérêt d'être appuyé par une organisation; il avait créé le syndicat des planteurs africains, organisation d'apparence agricole, mais dont le premier objectif avait été d'établir la collecte des cotisations et de faire la propagande du candidat Mais le syndicat des planteurs était purement côte d'ivoirien et, pour les communistes, il était dans une certaine mesure suspect, car il groupait avant tout des éléments appartenant à ce qu'on peut appeler la bourgeoisie possédante. Les communistes décident donc alors qu'il convient de créer un rassemblement de caractère politique qui, sur une base très large, leur permettra de constituer un de ces grands mouvements d'allure généreuse mais de contexture équivoque et à l'intérieur desquels ils excellent à placer leurs hommes et à promouvoir leur politique.

M. Houphouët prend contact, en septembre 1946, avec l'ensemble des parlementaires africains, MM. Lamine Gueye, Senghor, Yacine Diallo, Tchikaya, Fily Dabo Sissoko, Apithy, d'Arboussier et un manifeste est rédigé qui appelle à l'union les organisations et les hommes politiques africains...

M. Gabriel d'Arboussier. Signé de MM. Lamine-Guèye et Senghor.

M. Georges Monnet. ...et qui prépare un congrès convoqué à Bamako les 19 et 21 octobre.

En effet, tous les élus africains notables, MM. Lamine-Guèye et Senghor, entre autres, signent ce manifeste, rédigé dans sa forme la plus générale, avec des objectifs larges, susceptibles de rassembler toutes les bonnes volontés: égalité politique et sociale, assemblées locales démocratiques, union librement consentie avec la France. Mais les hommes comme MM. Lamine-Guèye et Senghor, qui ont une certaine sensibilité politique, s'aperçoivent vite, en effet, de l'ingérence du parti communiste, et M. Barbé ne me démentira pas, je pense, si je rappelle qu'à Bamako, alors qu'il n'était pas spécialement africain, il était parmi les communistes du congrès.

M. Raymond Barbé. Il y avait peut-être aussi M. Lapart.

M. Lapart. Pas dans le congrès.

M. Raymond Barbé. Dans le même secteur.

M. le président. Monsieur Barbé, je vous prie de ne pas interrompre.

M. Raymond Barbé. M. Monnet me posait une question. J'y répondais !

M. le président. Monsieur Barbé, vous ne pouvez prendre la parole qu'avec l'autorisation de l'orateur.

M. Georges Monnet. Je remercie M. Barbé d'avoir répondu à une question. J'avais provoqué sa réponse, et je constate — il le reconnaît sans peine — qu'il était présent à Bamako. C'est ce qui explique pourquoi MM. Lamine-Guèye et Senghor n'y étaient plus (*Rires au centre et à gauche*) car ces élus africains avaient donné leur adhésion à un manifeste qui faisait appel à toutes les bonnes volontés, mais ils n'étaient pas naïfs au point de vouloir s'associer à une entreprise dont, dès ce moment-là, vous cherchiez à prendre la direction.

La conférence de Bamako se poursuivit donc en l'absence des deux députés sénégalais, et tout à l'heure, nous aurons un très grand intérêt à entendre M. Zinsou nous expliquer comment, dès le début, des éléments authentiquement africains ont cherché à déterminer la meilleure voie pour servir les intérêts de leurs peuples. Mais, dès à présent, je répète que dès que l'influence communiste cherche à s'affirmer, des hommes comme MM. Apithy, Sissoko Fily-Dabo décident de ne plus adhérer au R. D. A.

M. Gabriel d'Arboussier. M. Apithy y a adhéré.

M. Georges Monnet. Mais rapidement il s'en retire.

M. Gabriel d'Arboussier. Il a été exclu en 1948.

M. Raymond Barbé. Il y est demeuré quelques mois.

M. Georges Monnet. Si vous l'avez exclu, monsieur d'Arboussier, c'est parce que vous ne le sentiez pas très convaincu, et qu'il avait senti la nécessité d'organiser — même si encore, au début, il a conservé l'étiquette du R. D. A. — quelque chose qui n'aurait pas été sous l'obédience communiste. Et dès le début, nous voyons qu'en dehors de la Côte d'Ivoire où le prestige de M. Houphouët permettait d'avoir une unité autour du R. D. A., dans tous les territoires: Dahomey, Soudan ou Guinée, s'organise un parti autochtone qui se refuse à accepter l'obédience communiste.

Mais en Côte d'Ivoire le prestige de M. Houphouët était, sans doute aucun, considérable. Et pendant toute la période fin 1946-1947, je l'ai dit, en raison de la popularité dont il bénéficiait, en raison de l'appui que lui apportait l'administration, il groupait autour de lui une quasi-unanimité. Seuls démissionnèrent très vite M. Kacou Aoulou et le docteur Boa qui décidèrent de constituer un parti progressiste avec les éléments de l'Ouest, avec les Agnis, car ils trouvèrent vite excessives les entreprises de M. Houphouët. Ce dernier, en effet, sûr de sa puissance, demanda et obtint du gouverneur que l'on détrônât le roi traditionnel des Agnis, Eyné Bonzou, et qu'on le remplaçât par un parent de M. Houphouët, M. Amoakon Dihie. Donc, pendant les mois qui suivirent le congrès de Bamako, le R. D. A. peut se vanter d'exercer en Côte d'Ivoire une autorité à peu près totale. Et lorsqu'en mai 1948 des élections ont lieu à l'Menihi Tenibriah pour remplacer les conseillers généraux du 2e collège qui avaient été absorbés par la constitution de la Haute Volta, les candidats patronnés par le R. D. A. avaient réuni une majorité d'environ 90 p. 100. Ils obtinrent 69.143 voix sur 76.800 votants. A l'assemblée territoriale, le R. D. A. compte à ce moment là, 25 sièges sur 27. Mais, cependant, dans ce R. D. A. si puissant, un cas de conscience se pose. Des militants commencent à se demander où est en effet véritablement l'intérêt des Africains. Le R. D. A. a été constitué à Bamako, à l'appel de chefs respectés qui ont parlé d'un grand rassemblement africain dans l'intérêt commun et sous l'égide de la France, mais progressivement on voit s'accroître l'emprise du parti communiste.

J'ai eu l'occasion, au mois de mars 1948, d'avoir une très longue conversation avec M. Houphouët. La façon dont il s'est exprimé m'a semblé impeccable. Il m'a répété les trois principes pris dans le manifeste initial du R. D. A., son désir de voir se poursuivre l'évolution économique et sociale des Africains de telle sorte qu'ils arrivent le plus vite possible à la maturité politique et à l'émancipation des masses de l'Union française. Il m'a dit qu'il considérait que la Côte d'Ivoire était assez grande pour que tous les Européens, tous les Africains, Français blancs et Français noirs, puissent fraternellement travailler à sa mise en valeur. Il me l'a dit sans réticence et même il a tenu à préciser: « Nous ne sommes point du tout contre l'autorité administrative. Je ne sais pas si vous savez ce qu'est, pour une femme ici, d'appeler son enfant d'un nom étranger. Eh bien! dans un cercle de l'Ouest, des femmes appellent encore leurs enfants du nom de Clair. Clair était le nom d'un administrateur qui vivait dans cette région il y a quinze ans et qui depuis n'a plus gardé aucun contact avec elle. Pourtant, on reste fidèle à son souvenir. Pourquoi? Parce que, administrateur à la fois intelligent et ferme, il avait exigé que, dans tous les villages, soient plantés des cacaoyers et des caféiers. Il a forcé les gens à travailler, il les a forcés à se créer un patrimoine. Tous lui en demeurent reconnaissants. Vous voyez, par conséquent, que nous ne sommes pas du tout rebelles à une administration ferme, à condition qu'elle soit équitable ».

Je répondis: sur ce plan-là nous sommes en parfaite communion de pensée. Donc, qu'est-ce qui nous séparait ? Quel est ce trouble que j'éprouve aujourd'hui comme hier quand je pense au R. D. A. et quand je vous considère ? C'est votre appartenance au parti communiste ou du moins votre apparentement si étroit aux différents groupes communistes des assemblées parlementaires. Pourquoi estimez-vous utile d'être liés à un parti qui, à mon sens, travaille contre l'intérêt national et poursuit un dessein qui ne peut que vous être néfaste ? Car si la France se trouve attirée dans un conflit — dont on parle trop pour ne pas véritablement y penser — quel sera le destin de l'Afrique ?

M. Houphouet m'a dit: « Nous sommes apparentés au parti communiste, c'est exact. Mais être apparentés, cela ne veut pas dire, si peu que ce soit, que nous soyons communistes. Est-ce que moi, Houphouët, chef traditionnel, médecin africain, grand propriétaire »...

M. Boubou Hama. Grand catholique.

M. Georges Monnet. ... « personne ne peut » — dis-je — « croire que je sois communiste. Mais notre apparentement au parti communiste nous a été précieux, en ce sens que nous avons trouvé en France des groupes parlementaires qui nous ont accueillis amicalement, alors que d'autres ne s'occupaient pas de nous, et nous avons trouvé alors chez eux la possibilité de faire triompher les causes que nous avions dans le cœur. »

« Nos collègues malgaches, qui étaient aussi deux ou trois lorsqu'ils défendaient après, les élections, des projets en faveur de leur Grande Ile, ne trouvaient aucun écho. Chaque fois que nous, R. D. A., nous défendions un projet, nous groupions autour de nous les 183 voix du parti communiste. Et ainsi nous avons pu faire connaître et adopter nos points de vue. Si, en échange, nous laissons aux groupes parlementaires communistes nos bulletins de vote pour que, sur d'autres problèmes, ils en disposent, qu'est-ce que cela peut nous faire ? A notre sens, la France ne peut pas nous abandonner. Que la France soit dirigée par les uns, par les autres, elle ne peut pas se désintéresser de l'Afrique. Donc nous ne voyons pas pourquoi nous aurions à regretter cet apparentement. »

J'ai répondu: « Monsieur le député, vous avez réfléchi depuis assez longtemps à ces problèmes pour que mes arguments ne puissent vous paraître convaincants dès l'abord. Mais je pense que vous réfléchirez à des problèmes si importants pour le succès de la cause que vous voulez défendre. En tout cas, puisque nous sommes d'accord sur l'ensemble des projets qui concernent la politique économique, la politique sociale à poursuivre dans le territoire, pourquoi les élus de la Côte d'Ivoire ne marcheraient-ils pas la main dans la main, qu'ils soient R. D. A., qu'ils soient rassemblement des gauches, qu'ils soient modérés, chaque fois qu'il s'agira de résoudre un problème d'intérêt général ? »

M. Raymond Barbé. Ou vichystes.

M. Georges Monnet. Monsieur Barbé, vos bêtises n'intéressent personne.

Mais cet appel à l'union des parlementaires, que j'ai essayé de concrétiser, s'est heurté, dès le début, à une opposition déterminée de M. d'Arboussier. Il n'est plus actuellement à son banc, mais il ne me démentirait pas quand je rappellerai que pour quelques démarches d'intérêt général auxquelles j'avais convié l'ensemble des élus de la Côte d'Ivoire, il s'est abstenu de venir avec nous. Quant à M. Houpnouet, qui m'avait promis qu'il reviendrait bientôt en France et participerait à cette tentative d'action solidaire sur toutes les questions d'ordre économique et social intéressant le territoire, il est revenu si rarement en France, ayant préféré se consacrer uniquement aux problèmes de propagande locale, que jamais, en fait, nous n'avons pu œuvrer ensemble dans l'intérêt général de la Côte d'Ivoire.

Rien de positif n'est sorti de notre entretien. Mais si j'ai tenu à le rappeler, un peu longuement peut-être, c'est pour dire que, dès le printemps 1948, on sentait chez les militants du R. D. A., et les plus élevés, qu'ils se posaient la question...

M. Boubou Hama. Vous perdez votre temps en vous livrant à cette petite politique de division.

M. Raymond Barbé. Très bien!

M. le président. Monsieur Boubou Hama, je vous en prie, il faut écouter M. Monnet. On a écouté M. d'Arboussier...

M. Thévenin. Avec pas mal d'interruptions, monsieur le président.

M. le président. Je n'y suis pour rien.

M. Raymond Barbé. Chacun son tour.

M. Boubou Hama. Vous nous endormez pour l'instant, monsieur Monnet. Donnez des faits, voyons! M. d'Arboussier, lui, a apporté des faits précis.

M. Georges Monnet. Je vais y venir, monsieur Boubou Hama. Je m'excuse d'un développement un peu minutieux, mais je veux qu'il soit complet.

Un conseiller au centre. C'est très bien au contraire.

M. Georges Monnet. C'est à ce moment-là, au mois de juillet 1948 — et puisque M. Boubou Hama veut des faits en voici un — que M. Barbé, président du groupe communiste à l'Assemblée de l'Union française, adresse aux membres des groupes d'études communistes...

M. Boubou Hama. Qui n'ont rien à faire avec le R. D. A.! (*Mouvements sur divers bancs.*)

M. le président. Je vous en prie, monsieur Boubou Hama.

M. Georges Monnet. Si vous ne le savez pas, monsieur Boubou Hama, je vais vous l'apprendre.

C'est donc le 20 juillet 1948 que M. Barbé adresse aux éléments des groupes d'études communistes une longue lettre dans laquelle il explique quelle doit être la position des communistes à l'intérieur du R. D. A. et comment il leur appartient de prendre à sa direction une part plus directe.

Tout d'abord, il rappelle, bien entendu, la position de Staline s'adressant, dans un discours, à l'université communiste des travailleurs d'Orient et leur disant:

« Pour les pays qui ne possèdent pas, ou presque pas, de prolétariat propre et ne sont point du tout développés sous le rapport industriel;

« Pour les pays où la bourgeoisie n'a pas encore lieu de se scinder en parti révolutionnaire...

M. Raymond Barbé. National...

M. Georges Monnet. ...national et conciliateur, la tâche des éléments communistes est de prendre toutes les mesures pour créer un front national unique contre l'impérialisme. »

M. Gabriel d'Arboussier. Très bien!

M. Georges Monnet. « Le groupement des éléments communistes en un parti unique ne peut s'effectuer, dans ces pays, qu'au cours de la lutte contre l'impérialisme. »

M. Gabriel d'Arboussier. Très bien!

M. Georges Monnet. Et le premier mot d'ordre est donc d'éviter que les communistes ne fassent des partis qui leur donneraient une physionomie purement communiste, et les objectifs qu'on donne aux masses africaines sont:

« *a*) L'organisation de l'union de toutes les classes et non d'un parti politique, expression de telle ou telle classe;

« *b*) La création d'un mouvement de masse très large qui soit à la fois l'expression de la masse elle-même et non d'un parti politique d'avant-garde;

« *c*) La reconnaissance, pour les divers territoires, régions et sections locales, d'une large autonomie tant dans les formes d'organisation que dans l'orientation et l'action du mouvement. » (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

Et M. Barbé poursuit:

« Toutefois, la communauté des intérêts essentiels à l'ensemble des populations ne peut cacher l'existence des classes et couches diverses dans la société autochtone, dont certains intérêts sont divergents et peuvent même être contradictoires. Et l'évolution actuelle de l'économie africaine ne va pas vers l'atténuation de ces divergences, mais au contraire vers leur accusation. »

« De plus, l'impérialisme, non seulement exerce sa pression sur l'ensemble des populations, mais cherche à jouer sur les contradictions entre classes et couches sociales diverses, non sans succès quelquefois. »

M. Raymond Barbé. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Georges Monnet. Je vous en prie.

M. Raymond Barbé. Je ne voudrais dire qu'un mot: c'est que je ne voudrais pas qu'on pût penser, lisant ce texte au *Journal officiel*, par votre bouche, que j'aie pu vous payer pour me lire. (*Rires.*)

M. Le Brun-Kéris. Cet individu est grossier!

M. Georges Monnet. Il ne s'agit pas pour moi d'une plaisanterie, mais d'une démonstration qui a pour objet...

M. Boubou Hama. Alors, démontrez!

M. le président. Monsieur Boubou Hama, je vous en prie. D'ordinaire, vous êtes silencieux. Aujourd'hui, on n'entend que vous!

M. Georges Monnet. ...une démonstration — dis-je — qui a pour objet d'établir la mainmise progressive et bientôt absolue du parti communiste sur le R. D. A.

C'est la démonstration à laquelle je m'attache et de façon gratuite. J'espère qu'elle sera utile.

M. Max André. Elle est gratuite.

M. Darlan. Parlez-vous des événements de la Côte d'Ivoire ?

M. Georges Monnet. J'en parlerai tout à l'heure; si vous voulez bien ne pas m'interrompre, j'irai plus vite jusqu'au bout de mon propos; et s'il ne vous intéresse pas que nous nous efforcions de faire la démonstration de l'emprise communiste sur le R. D. A., mais cela peut intéresser un certain nombre de nos collègues que nous en mettions la preuve sous leurs yeux. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. Raymond Barbé. Je ne vous accuserai même pas de détournement de correspondance.

M. Jean Curabet. Cette lecture est excellente!

M. Georges Monnet. Cette circulaire a été envoyée par vous dans les groupes d'études; elle est connue et le fait que je l'aie entre les mains ne provient pas d'un détournement de correspondance, je vous l'assure.

M. Gabriel d'Arboussier. Faites-vous partie d'un groupe d'études ?

M. Georges Monnet. Non, mais il y a suffisamment de gens bavards parmi vous, et de gens qui vous ont quittés pour que ce qui s'est dit dans vos groupes d'études ait pu venir à ma connaissance.

M. Lapart. Il y a interpénétration. (*Sourires.*)

M. Georges Monnet. En tout cas, les textes sont là et vous ne pouvez les nier; c'est l'essentiel.

M. Donnat. Pas du tout!

M. Georges Monnet. « Il résulte donc à la fois des considérations ci-dessus: *a*) des risques de division du mouvement anticolonialiste lui-même; *b*) des risques de polarisation de ce mouvement sur les objectifs particuliers à certaines couches ou à certaines classes, d'où danger constant de deux déviations:

« *a*) Une déviation de gauche se traduisant par le sectarisme, la surestimation des contradictions entre les classes autochtones, etc...;

« *b*) Une déviation de droite, opportuniste, des surestimations des particularités nationales et de sous-estimation des différences et des divergences de classes... »

M. Gabriel d'Arboussier. Très bien!

M. Georges Monnet. La suite aura pour objet de dire aux communistes là-bas, vos correspondants, méfiez-vous de la déviation de droite, méfiez-vous que le R. D. A. est en train de vouloir être un parti véritablement de démocrates africains et votre rôle à vous, militants communistes, est de ne pas le permettre.

M. Raymond Barbé. Les communistes diront « méfiez-vous des deux déviations!

M. Georges Monnet. Mais c'est cela, vous l'avez écrit vous-même.

M. Cazelles. Les communistes veulent lutter sur les deux fronts, eux aussi.

M. Georges Monnet. Parlant du danger de sectarisme, vous rappelez ce qui s'est passé dans la période 1945-1946-1947; vous évoquez la situation de l'Afrique noire dans la conjoncture politique de cette époque et vous rappelez comment a été organisé le congrès de Bamako dont j'ai parlé tout à l'heure, et vous dites:

« Il ne faut pas, en effet, surestimer la spontanéité du mouvement de masse à l'époque et sous-estimer l'effort de direction, d'organisation des communistes fidèles aux renseignements de Staline sur l'impulsion des responsables du parti communiste français. »

M. Raymond Barbé. ...fidèles aux « enseignements ».

Le « flic » de service a mal copié.

M. Georges Monnet. Il y a en effet une faute de copie, vous avez là un mauvais élève. (*Sourires.*)

« C'est dans leur esprit que les communistes de Côte d'Ivoire ont poussé à la constitution d'un large parti démocratique qui a permis de ne pas laisser au seul syndicat des planteurs, organisation de la bourgeoisie indigène, le contrôle exclusif de la vie politique côt'voirienne ». (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

« Au Soudan, au Cameroun, au Moyen-Congo, les communistes ont été à l'origine de la constitution du premier parti démocratique sur une base d'ailleurs trop étroite et qu'il a fallu ultérieurement élargir.

« En Guinée, ils se sont efforcés d'aider à la naissance d'un parti territorial prenant le pas sur les groupes ethniques régionaux dont l'orientation étroite, beaucoup plus directement inspirée par les cadres traditionnels du territoire. »

« Au Sénégal, ils ont dû lutter contre la tendance parmi certaines couches d'Africains, que les méthodes colonialistes ont orientés vers l'assimilation, la constitution d'un parti communiste trop directement inspiré des principes et des méthodes du parti communiste français. »

« Il est non plus indiscutable que le congrès de Bamako, sa convocation sous forme d'un congrès de masse, son organisation et l'orientation de ses délibérations ont dû beaucoup aux communistes qui y ont participé. »

Vous reconnaissez vos mérites, et je suis heureux, en effet, du haut de cette tribune, de les proclamer. (*Sourires.*)

Et vous enchaînez:

« Depuis plus d'un an, des changements extrêmement importants se sont produits dans la situation internationale. Ils ont été particulièrement analysés par la conférence des neuf partis communistes, notamment, dans le rapport du camarade Jdanov et la déclaration finale. »

« Dans son auto-critique des 29 et 30 octobre 1947, le comité central du parti communiste français a montré toute la signification de ces changements pour la France et l'Union française. »

Et vous en concluez alors qu'en Afrique il faut aussi durcir la situation. Vous dites: « Il n'en demeure pas moins que dans les secteurs les plus importants, essentiels, décisifs pour le développement et l'orientation même de l'ensemble du mouvement en Afrique noire, dans les territoires où le rassemblement démocratique africain le plus solidement enraciné, apparaît une tendance dangereuse à la sous-estimation des différences de classes, et des divergences entre couches autochtones et une surestimation de la communauté de leurs intérêts. »

« De là une sur-estimation des facteurs nationaux et une sous-estimation des nécessités de l'internationalisme et de la solidarité internationale des travailleurs du monde entier. De là le danger de glisser vers un particularisme étroit, vers un certain autonomisme africain territorial ou régional. De là, le développement d'une poussée nationaliste dont les dangers ont été mis en lumière par la conférence des Huit sur la situation dans le parti communiste de Yougoslavie. »

Et votre conclusion est qu'il faut lutter contre tout nationalisme africain et vous donnez ces consignes de redressement...

M. Raymond Barbé. Oh! oui.

M. Jean Curabet. Seriez-vous nationaliste africain?

M. Georges Monnet. Je ne veux pas lire tout le texte.

M. Raymond Barbé. C'est profondément regrettable, monsieur Monnet, parce que, vraiment, vous nous faites à la tribune une propagande excellente.

M. le président. Monsieur Barbé, à qui avez-vous demandé l'autorisation de prendre la parole?

M. Raymond Barbé. A personne, monsieur le président, je l'ai prise.

M. le président. Eh bien! maintenant, taisez-vous.

M. Georges Monnet. Dans les Principes du léninisme. Staline souligne: « La nécessité de combattre la tendance à se confiner dans le cadre strictement national, l'esprit d'étroitesse, le particularisme des socialistes (aujourd'hui des communistes, R. Barbé) des pays opprimés qui ne veulent pas voir plus haut que leur clocher national et ne comprennent pas le lien qui rattache le mouvement de libération de leur pays au mouvement prolétarien des pays dominants.

« En Afrique noire, aussi, la bourgeoisie s'est particulièrement développée depuis la guerre. Son essor économique, rapide et puissant tant dans les villes que dans les campagnes, chez les commerçants et les artisans, que parmi les planteurs, lui a donné une conscience plus grande de ses possibilités, en même temps qu'un sentiment plus net de ses intérêts de classe.

« Il en résulte pour le mouvement national démocratique en Afrique noire le risque de dévier vers un nationalisme étroit en même temps que de sacrifier les intérêts des classes les plus pauvres, et, par conséquent, les plus révolutionnaires...

« Des indices certains de ce grave danger existent à l'heure actuelle en Afrique noire:

« Ainsi la liquidation prématurée de la grève des cheminots en Côte d'Ivoire, dans un territoire où les intérêts des cheminots en grève apparaissent plus ou moins en contradiction avec ceux des planteurs intéressés à l'exportation de leurs produits.

« Ainsi l'insuffisance criante, l'extrême timidité pour pousser en brousse, parmi les paysans, l'organisation du rassemblement démocratique africain, la non-constitution de sous-sections dans les villages, avec leur vie démocratique propre et l'incapacité qui en résulte d'entraîner des paysans dans les organismes de direction du R. D. A. à tous les échelons...

« Ainsi la déviation... (je passe...

M. Raymond Barbé. C'est vraiment dommage!

M. Georges Monnet. « ...il y a des points de suspension dans ma lecture, mais je lis l'essentiel). « Ainsi la déviation excessive vers les formes d'action électorale et parlementaire, une certaine tendance au crétinisme parlementaire, des illusions réformistes, etc., toutes manifestations qui ont leur origine dans le manque de confiance dans les masses, dans la peur du mouvement des masses, bien caractéristiques des diverses couches de la bourgeoisie, qui, par son essence même, n'est jamais révolutionnaire. »

M. Raymond Barbé. « Jusqu'au bout! ». Elle n'est jamais révolutionnaire jusqu'au bout.

M. Georges Monnet. « Sans doute cette orientation est-elle souvent expliquée par les militants africains, par leur crainte de tomber dans les provocations de l'adversaire. Mais au travers de la confusion qu'elle dénote dans l'appréciation des différences entre les provocations à déjouer et les actions de masses nécessaires, cette crainte n'en signifie pas moins une sous-estimation du niveau de conscience des populations africaines et de l'ampleur du mouvement qui les anime. » et à se réfugier dans un autonomisme africain territorial ou même régional sans principe.

Ces éléments se croient sans doute assez forts pour mener seuls la lutte pour l'émancipation des populations africaines; ils oublient ce que l'Afrique noire doit aux forces du camp anti-impérialiste dans le monde et au parti communiste français en particulier; ils ne veulent pas comprendre que le libre développement de l'Afrique noire, son émancipation nationale conforme à son originalité particulière, sont étroitement liés au front unique international des travailleurs du monde entier et à la lutte commune de tous les peuples de l'Union française. »

Donc, les mots d'ordre que vous donnez à vos militants, c'est qu'il faut agir sur les masses paysannes, sur la bourgeoisie autochtone en encourageant de plus en plus l'autorité des éléments communistes réunis en groupes d'études, et vous en arrivez à cette conclusion qu'il ne faut pas s'abandonner au mouvement.

« Certes le fait même de l'état économique et social de l'Afrique noire française et du contenu du mouvement démocratique africain, il ne nous paraît toujours pas souhaitable de reconsidérer la décision de ne pas constituer le parti communiste en Afrique noire (bien que les perspectives demeurent ouvertes).

« Il n'en demeure pas moins nécessaire:

« *a*) De ne pas s'abandonner au mouvement spontané des masses et, par conséquent, d'élever le niveau idéologique et celui des militants responsables du mouvement des masses;

« *b*) D'élaborer soigneusement la stratégie et la tactique du mouvement, ne pas perdre de vue les perspectives, déterminer les objectifs essentiels. Préciser les méthodes permettant d'y arriver;

« *c*) De réduire l'ampleur des oscillations et des divergences dues à la complexité du mouvement, à sa non homogénéité, aux différences d'intérêts entre les diverses classes et couches qui y participent.

« Comment y parvenir dans les conditions de l'Afrique noire française où n'existe pas de parti communiste organisé en tant que tel et où les éléments communistes sont groupés dans des groupes d'études communistes dont l'organisation et les méthodes de travail ont été antérieurement précisées et sur lesquelles je ne reviendrai pas. »

Et plus loin:

« Il nous apparaît que dans la situation actuelle, doit être réalisée une alliance plus étroite entre le rasssemblement démocratique africain et le parti communiste français, alliance qui dépasse et domine le simple apparentement parlementaire existant depuis la constitution du R. D. A.

« Certes, le R. A. D. n'a pas à se transformer en un parti communiste africain, mais en tant que mouvement anticolonialiste des masses africaines, il doit considérer avoir comme allié sûr, dans sa lutte, la classe ouvrière française et le parti communiste français qui en est l'expression politique.

« *b*) Le rôle des groupes d'études communistes doit être élargi, tant par un fonctionnement plus régulier au chef-lieu de chaque territoire que par leur extension dans l'intérieur, notamment par l'admission et l'envoi de leur matériel politique à des correspondants locaux, forme qui a permis d'obtenir de bons résultats dans plusieurs territoires.

« En outre, il nous apparaît nécessaire de tendre de plus en plus vers une collaboration systématique des militants des groupes d'études communistes avec les dirigeants du mouvement de masses, collaboration qui existe déjà dans différents territoires. »

Ainsi, dès le mois de juillet 1948, le parti communiste demande au R. D. A. de durcir sa position, de prendre la tête d'une action de masse. Et voilà l'origine des incidents que nous avons aujourd'hui à déplorer!

M. Raymond Barbé. Monsieur Monnet, me permettez-vous de vous interrompre?

M. Georges Monnet. Je vous en prie.

M. Raymond Barbé. Je voudrais simplement signaler que la circulaire en question porte le n° 144. Il y en avait donc 143 qui l'avaient précédée. Et vous prétendez que c'est seulement à partir de juillet 1948 que le parti communiste français aurait commencé à avoir une action en Afrique noire?

M. Perier. Ça, c'est faiblard!

M. Georges Monnet. Le problème, monsieur Barbé, ne se pose pas seulement à l'origine du R. D. A. J'ai dit moi-même quel rôle important vous aviez eu au congrès de Bamako. Mais ce que je veux maintenant souligner, c'est qu'à partir du mois de juillet 1948 après la conférence des Neuf, puis après celle des Huit — qui avait exclu la Yougoslavie —, votre mot d'ordre a été: Maintenant, le devoir des communistes est d'organiser l'action de masse en Afrique comme ailleurs et de passer à la lutte directe — cette lutte directe que nous voyons actuellement se développer tous les jours sous nos yeux...

M. Mignot. C'est vous qui dites « directe »!

M. Georges Monnet. ...dans la métropole et dont vous voulez aussi que l'Afrique soit le théâtre.

Puisque nous cherchons les responsabilités des mouvements actuels, je les fais remonter à cette date. Je continue à le prouver en rappelant que vous êtes venu en Côte d'Ivoire au mois d'octobre 1948 dans une première « tournée » où en effet vous avez eu des contacts avec M. Houphouet...

M. Raymond Barbé. 18 octobre.

M. Georges Monnet. ...et au cours desquels vous avez proclamé « un pacte d'alliance ». Vous avez dit, dans une réunion publique, parlant à côté de M. Houphouet qui acquiesçait: « Nous n'en sommes plus à la phase du simple apparentement; le R. D. A. et le parti communiste doivent marcher de plus en plus étroitement unis. » M. d'Arboussier avait déjà annoncé, le 14 août, dans une circulaire du comité directeur du R. D. A., que « l'option pour le camp démocratique et antiimpérialiste, loin de porter atteinte à l'originalité du R. D. A., qui est et reste un mouvement africain, adapté aux conditions historiques et actuelles de l'Afrique noire, ne fait que la renforcer car seul le triomphe des forces démocratiques sur le plan mondial... (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Gabriel d'Arboussier. Absolument!

M. Georges Monnet. Ce qui signifie, nous le savons fort bien, l'échec de la France. (*Vives protestations à l'extrême gauche.*)

M. Gabriel d'Arboussier. C'est une interpolation.

M. Georges Monnet. Ce qui signifie la subordination de la France à la politique russe. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. Mignot. Fonctionnaire de Pétain!

M. Jacques Mitterrand. On en est resté à Pétain, avec M. Monnet!

M. Georges Monnet. Seul le triomphe des forces démocratiques sur le plan mondial assurera l'émancipation de l'Afrique

noire et permettra l'expression de sa véritable originalité. Et au cours de votre séjour en Côte d'Ivoire, au mois d'octobre dernier, M. Barbé prononce des discours dans lesquels il fait l'éloge du Viet Minh en marche vers sa libération, celui des députés malgaches victimes de l'impérialisme, et il déclare: « Les peuples d'Afrique ne feront jamais la guerre à l'U. R. S. S. ».

Nous n'en sommes pas surpris, c'est la propagande que les communistes font tous les jours dans la métropole, mais nous voyons qu'ils poursuivent cette propagande en Afrique en pleine harmonie avec les militants R. D. A. Ces discours, M. Barbé les a prononcés en plein accord avec M. Houphouet et en sa présence. Il apparaît donc que le R. D. A., de plus en plus, n'est que le masque hypocrite du parti communiste qui juge que le moment n'est pas encore venu d'agir sous son nom véritable, les conditions économiques et sociales favorables à une action au grand jour n'étant pas encore réalisées.

M. Raymond Barbé. Alors c'est de l'hypocrisie ?

M. Georges Monnet. ...Vous vous servez de l'organisation R.D.A. pour faire connaître vos mots d'ordre et plus encore pour préparer ce que vous appelez les actions de masse. Lorsque, à la fin de l'année, vous venez prendre part pendant une huitaine de jours aux journées d'études organisées à Abidjan, vous vous adressez aux cadres du R.D.A., vous, messieurs Barbé, Egretaud et quelques autres et vous vous efforcez de convaincre ces militants côtivoiriens, ces militants R.D.A., qu'il est temps d'organiser l'action de masse. Vous leur montrez comment il faut réaliser cette mobilisation permanente qui manifestera d'autant plus de réalité qu'elle pourra se produire à travers le territoire, dans les lieux les plus divers sur des objectifs véritablement voyants.

Une de vos instructions a trait à la façon dont on peut désorganiser une réunion publique de l'adversaire. C'est là la préparation signée, la préparation avérée de l'affaire du 6 février.

Le 6 février, je n'y reviens qu'un instant, de quoi s'agissait-il ? De désorganiser la réunion faite par M. Djaument qui voulait rendre compte à ses concitoyens des raisons pour lesquelles il ne faisait plus partie du R.D.A. Vous en avez profité, selon les principes de l'action de masse, pour créer une agitation qui a, de beaucoup débordé le caractère d'une opposition normale à une réunion publique.

M. Raymond Barbé. Vous permettez, monsieur Monnet ?

M. Georges Monnet. Je vous en prie.

M. Raymond Barbé. Le 6 février, monsieur Monnet, il s'est agi, pour M. Péchoux de préparer, aux ordres de l'impérialisme américain (*Exclamations au centre et à gauche*) les conditions...

M. le président. Monsieur Barbé, ce n'est certainement pas pour dire cela que M. Monnet vous a autorisé à l'interrompre.

M. Raymond Barbé. Monsieur le président, je pensais que vous feriez preuve d'un peu plus d'impartialité, à cette tribune!

M. le président. Ne mettez pas mon impartialité en cause. Soyez tranquille, personne n'en doute, pas même vous.

M. Raymond Barbé. Ne cherchez donc pas à interpréter, d'une façon qui n'est même pas la sienne, les sentiments de M. Monnet.

J'indiquais donc que le 6 février — c'est d'ailleurs une date anniversaire particulièrement caractéristique — le 6 février, M. Péchoux, aux ordres de l'administration colonialiste et de l'impérialisme américain, a préparé l'organisation à Abidjan, du soi-disant « comité de défense de l'Afrique centrale », dans lequel M. Coste-Floret et M. Béchart devaient mettre sur pied le dispositif de défense — soi-disant interne et externe — demandé par l'impérialisme américain. Or, celui-ci exige que les pays dans lesquels il prépare ses bases d'agression deviennent politiquement sûrs.

Voilà le fond du problème. J'ai déjà eu l'occasion de l'indiquer à cette tribune.

Je vous remercie, monsieur Monnet, de m'avoir permis de le redire.

M. Georges Monnet. Monsieur Barbé, vous répétez une fois de plus une thèse que nous connaissons bien, car vous n'avez jamais manqué de la développer longuement...

M. Arnault. Vous ne l'avez pas assimilée, en tout cas.

M. Georges Monnet. ... mais vous me permettrez, quant à moi, de soutenir une thèse tout à fait différente.

M. Djaument veut rendre compte de son mandat. Ce sont vos amis communistes qui, par cette action de masse qu'ils ont préparée depuis des mois selon les consignes données dans votre circulaire, ce sont vos amis qui préparent la bagarre en mobilisant des troupes R. D. A., et je ne vois pas en quoi cette conférence que vous mettez sous la responsabilité de M. Péchoux est pour quelque chose dans le conflit, alors que c'est grâce à son sang-froid que, comme dans les événements actuels, les désordres n'ont pas pris un tour encore plus tragique.

M. Gabriel d'Arboussier. Vous dites que ce sont nos amis qui préparaient la bagarre, or, le 6 février, monsieur Monnet, un télégramme que nous possédons — et qui est versé au dossier — adressé par M. Djaument, démissionnaire du R. D. A., à toutes les sous-sections du R. D. A., dit: « Bataille destruction R. D. A. soviétique déclenchée. Bloquer activité toutes sous-sections ».

Ceci se passe avant le 6 février. Si quelqu'un attaquait, je suppose que M. Djaument était vraiment l'attaquant.

M. Georges Monnet. Je ne suis point ici le porte-parole de M. Djaument et j'ignore le télégramme...

M. Gabriel d'Arboussier. Il est au dossier.

M. Georges Monnet. ... mais s'il a dit qu'il avait déclenché une bataille contre le R. D. A., c'est vous qui lui aviez porté les premiers coups puisque, sénateur sortant, vous l'aviez exclu et aviez élu quelqu'un à sa place. (*Rires à l'extrême gauche.*)

C'était parfaitement votre droit, bien entendu, mais c'était le sien de venir expliquer aux électeurs de Treichville pourquoi il estimait que cette décision était injuste.

M. Gabriel d'Arboussier. Ce n'est pas un télégramme d'explication.

M. Georges Monnet. Qu'il dise ce que vous affirmez à ses militants, je n'en connais pas les raisons.

M. Gabriel d'Arboussier. « Ses » militants, ce sont les nôtres.

M. Alduy. Alors, pourquoi a-t-on incendié l'école de Bailly ?

M. Georges Monnet. Des conflits violents ont eu lieu, et des éléments — M. Alduy le rappelle — qui n'avaient rien à voir avec M. Djaument, qui étaient simplement des habitants de Treichville appartenant au parti socialiste, ont été l'objet de l'agression directe, délibérée et visiblement préméditée...

M. Raymond Barbé. Dirigée par les provocateurs de M. Péchoux.

M. Georges Monnet. ... la maison de M. Bailly a été mise au pillage, et M. Kacou Aoulou, dont vous avez parlé tout à l'heure, a échappé de justesse au massacre et a, en effet, été obligé de tirer un coup de feu pour se dégager, au moment où il est arrivé à la maison de M. Yacopi.

Mais je ne reviens pas davantage sur les événements du 6 février dont nous avons parlé amplement et que tout à l'heure évoquait encore notre rapporteur. Je voudrais en arriver à la phase actuelle d'agitation, je rappellerai d'abord qu'après le 6 février, il y a eu dans le R. D. A. un grand mouvement de désarroi. Certains éléments se sont demandé ce que signifiait ce brutal déchaînement de violence. Nombre d'entre eux, fidèles à l'origine du R. D. A., continuaient à ne voir dans ce parti que son caractère africain et démocratique. Lorsqu'ils ont commencé à comprendre que son mot d'ordre réel était maintenant d'encourager l'action de masse, d'organiser la bagarre, ils se sont dit: « Mais, est-ce que l'apparentement du R. D. A. au parti communiste va nous conduire à des mouvements qui sortent complètement du cadre que nous nous étions tracé et se tourner entièrement contre les objets que nous poursuivons ».

Dès ce moment, vous avez commencé à enregistrer un certain nombre de démissions.

La première fut celle de notre collègue, M. Léon; puis, dès le mois de mars, celle du médecin africain Capri Djédjé, de MM. Niangoran et Coffri Kouassi. Je ne cite que les noms des conseillers généraux. Au mois d'août, ce fut celle du docteur Lattier et de M. Sekou Sanogo, celui contre qui les R. D. A. ont provoqué ces jours derniers les incidents de Seguela; en septembre, celle de M. Seinie Gueye; en octobre, celles de MM. Logossina Cisse, Anaki Kouassi, Blagnon Clark; en novembre, celle de M. Yoro Sangaré, et en décembre celles de MM. Bazoumana et Coulibaly.

M. Tétau. Nous serions heureux de connaître les raisons ayant motivé la démission de notre collègue M. Léon. On en parle souvent, mais nous ignorons, officiellement, les raisons mêmes de son départ.

M. Lapart. Lisez-les dans le *Figaro*!...

M. Léon. J'ai déjà exposé les raisons qui m'ont fait démissionner du R. D. A. par une lettre adressée au secrétaire général du R. D. A. publiée dans le journal *La Côte d'Ivoire*.

J'ai quitté le R. D. A. à la suite, d'abord, de la visite de M. Barbé à Abidjan; membre du R. D. A., j'étais à côté de lui, à la tribune; j'ai été extrêmement frappé de la violence de ses propos.

M. Lapart. Ainsi, monsieur Barbé, vous desservez la cause du R. D. A.!

M. Léon. J'ai donc démissionné, car je ne voulais pas être plus longtemps apparenté communiste.

M. Raymond Barbé. M. Léon a mis quatre mois à réfléchir!

M. Gabriel d'Arboussier. Permettez-moi, monsieur Léon, de vous demander...

M. le président. Non, je vous en prie, messieurs. M. Léon a la parole avec l'autorisation de M. Monnet; je ne peux la donner à M. d'Arboussier avec l'autorisation de M. Léon.

M. Georges Monnet. J'autorise volontiers M. d'Arboussier à prendre la parole.

M. Gabriel d'Arboussier. Je serai très bref. Je dirai à notre collègue M. Léon que les raisons qu'il nous donne ne sont pas absolument exactes. Je voudrais lui demander de répéter la conversation qu'il a eue, un soir, avec Houphouet et moi, à la suite d'un entretien avec M. Péchoux.

M. Léon. Je ne me rappelle pas cette conversation; nous en avons d'ailleurs eu beaucoup. Je peux dire simplement que je ne m'en souviens pas.

M. Raymond Barbé. Il y a des mémoires qui défaillent d'une façon opportune!...

M. Léon. Je répète ce que j'ai dit ces jours derniers: je considère que le groupe communiste, que les communistes, ont fait un tort considérable au R. D. A. et j'ai regretté — comme l'a dit le journal *Climat* en notant que je regrettais mes anciennes amours — en effet d'avoir quitté le R. D. A. car j'y avais trouvé des hommes comme je n'en ai rencontré nulle part ailleurs. Je n'ai jamais adhéré à aucun autre mouvement ni à aucun autre parti. Je ne dis pas qu'on aurait dû suivre mes conseils, car je ne pouvais pas en donner, n'étant pas assez important pour cela, mais si le R. D. A. avait quitté le parti communiste, je puis vous affirmer qu'il n'y aurait pas eu beaucoup de démissions dans son sein.

M. Jean Curabet. Mais si, car il y avait toujours l'argent de M. Péchoux!

M. le président. Monsieur Curabet, je vous en prie, vous n'êtes pas un technicien du R. D. A.

M. Jean Curabet. Je suis un technicien des finances, monsieur le président!

M. Borrey. Il ne touche pas trop d'argent, monsieur le président!

M. Jean Curabet. Certainement pas!

M. Georges Monnet. Pour des raisons qui leur appartiennent, progressivement, un certain nombre de conseillers généraux appartenant au R. D. A. abandonnent cette formation dans laquelle, je viens de le rappeler, ils étaient 25 sur 27 en mai 1948.

M. Gabriel d'Arboussier. D'accord.

M. Georges Monnet. Si bien qu'au dernier vote important, au dernier vote collectif, celui du budget, M. Houphouet n'a pu réunir autour de lui, je crois, que 11 voix.

M. Gabriel d'Arboussier. C'est juste.

M. Georges Monnet. Il y a donc une désaffection visible...

M. Gabriel d'Arboussier. Des élus!

M. Boiteau. Une corruption visible!

M. Raymond Barbé. Monsieur Monnet, me permettez-vous de vous interrompre un instant.

M. Georges Monnet. Je vous en prie, cela ne me dérange nullement.

M. Raymond Barbé. Je voudrais rappeler à l'Assemblée le petit fait suivant:

En août-septembre 1939, lorsque le parti communiste allait être dissous, le tiers environ du groupe parlementaire communiste abandonna son parti. Les événements qui ont eu lieu depuis, notamment l'essor de l'influence communisete en France depuis la Libération, sont la démonstration de ce qu'a pu représenter la trahison de ces parlementaires. Vous pouvez, par là-même, tirer les conclusions sur ce que peut signifier, en Côte d'Ivoire, le départ du Rassemblement démocratique africain de certains de ses conseillers généraux...

M. Gabriel d'Arboussier. ...conseillers de l'Union!

M. Georges Monnet. Ce qui est certain, c'est que ces démissionnaires ont constitué — je le rappelais à notre dernier débat — un nouveau mouvement qui s'appelle: « L'entente des indépendants de la Côte d'Ivoire ».

M. Gabriel d'Arboussier. Qui compte combien d'adhérents?

M. Georges Monnet. ... qui comprend les neuf conseillers généraux...

M. Gabriel d'Arboussier. Neuf conseillers, élus par le R. D. A. de Côte d'Ivoire, puis démissionnaires.

M. Georges Monnet. ... Monsieur d'Arboussier, je n'ai pas l'avantage que vous avez de revenir de Côte d'Ivoire, et mes renseignements pourraient sembler moins certains que les vôtres. Mais, je crois savoir, par les correspondances que je reçois de là-bas, que les conseillers généraux qui sont partis ont, autour d'eux, assez d'amis pour que, précisément, le rassemblement démocratique ait jugé nécessaire, se ralliant ainsi aux injonctions du parti communiste, de raidir son attitude et d'engager contre eux des actions punitives.

M. Gabriel d'Arboussier. Jamais de la vie!

M. Georges Monnet. Que voyons-nous, monsieur d'Arboussier, en Côte d'Ivoire? Vous avez fait, tout à l'heure, un récit très incomplet des événements. Je veux déplorer avec vous que depuis quelques semaines des morts se soient — hélas, trop nombreuses — additionnées les unes aux autres. Vous avez dit qu'à votre sens la faute en était à l'administration; certains éléments responsables du service d'ordre avaient manqué de sang-froid et avaient tiré les premiers.

M. Gabriel d'Arboussier. Je n'ai jamais dit cela.

M. Georges Monnet. Je rectifie volontiers. Ce sont certains administrateurs que vous avez mis en cause et vous avez au contraire rendu hommage aux officiers et aux gendarmes. Vous avez dit en outre que certains éléments européens...

M. Gabriel d'Arboussier. Non!

M. Georges Monnet. ... ou noirs avaient tiré. C'est là, malheureusement, en effet, qu'est le drame, et c'est ce qui prouve que la désagrégation qui s'est produite dans les états-majors R. D. A. ait entraîné une partie de l'opinion publique. Sans cela, il n'y aurait pas eu de conflit.

Vous proclamiez tout à l'heure du haut de cette tribune que le service d'ordre a su garder un sang-froid remarquable, que les officiers ont donné la consigne de ne pas tirer. Et pourtant, les conflits ont existé; pourquoi?

M. Gabriel d'Arboussier. Jamais de la vie! Il y a eu choc entre le service d'ordre, qui a exercé, je le répète, avec beaucoup de sang-froid sa mission, et tout le reste qui était la masse du R. D. A.

Vous savez très bien, monsieur Monnet, que les partis politiques que vous prétendez représenter ne comptent pas 1.500 adhérents dans toute la Côte d'Ivoire. Vous le savez.

M. Darlan. Voilà la vérité!

M. Georges Monnet. Monsieur d'Arboussier, je n'en sais rien et je pense le contraire. (*Rires à l'extrême gauche.*)

M. Arnault. Il n'en sait rien!

M. Georges Monnet. Je le dis en toute sincérité. Je n'ai pas la comptabilité des personnes inscrites dans ces divers mouvements, et je n'ai pas à avancer ici des chiffres que j'ignore...

M. Arnault. « Je n'en sais rien, mais j'affirme... »

M. le président. Monsieur Arnault, je vous en prie.

M. Georges Monnet. ...mais je pense que ces éléments sont assez nombreux pour vous inspirer beaucoup d'inquiétude et que c'est de là que, précisément, vient la consigne que vous avez donnée à vos militants d'exercer des représailles directes contre ceux qui vous ont quittés et contre leurs amis. Me démentirez-vous...

M. Gabriel d'Arboussier. Absolument!

M. Georges Monnet. ...quand je dirai que Jérôme Alloh est allé le 25 décembre à N'Gokro, dans le cercle de Bassam, qu'il a fait appel à la population qui, là-bas, dans son ensemble, est une population de N'Bato affiliée au R. D. A.?

Donc, M. Jérôme Alloh, le 25 décembre réunit la population de N'Gokro et lui dit: « Vous allez faire l'appel de tous les habitants du village et ceux qui ne seront pas porteurs de la carte R. D. A. doivent être expulsés. » (*Rires à l'extrême gauche.*)

Le 6 janvier, en effet, les habitants ont été réunis. Il y avait là six familles appartenant à la race Bété qui ont déclaré ne pas appartenir au R.D.A. ayant donné leur adhésion au parti S.F.I.O. On les a obligées à partir sur l'heure. On ne les a même pas autorisées à retourner dans leurs cases pour prendre ce qu'elles pouvaient emporter de bagages; ces malheureux ont été obligés d'aller se réfugier à Bassam où ils ont porté plainte. A la suite de leur plainte, la justice a ouvert une enquête sur place et on a arrêté en effet un certain nombre de ceux qui avaient pris la responsabilité des consignes données par votre porte-parole Jérôme Alloh.

M. Gabriel d'Arboussier. C'est absolument faux. D'ailleurs, l'affaire est en justice.

M. Georges Monnet. Je suis au contraire certain que cet incident est vrai et, précisement parce que la justice est saisie, j'attends avec tranquillité sa décision.

M. Gabriel d'Arboussier. Nous aussi !

M. Georges Monnet. Je citerai un autre fait, objet également d'une enquête judiciaire.

A Pahoufla, dans la subdivision de Zuenoula, un de vos militants, Zamblé Bi Zamblé, de retour d'Abidjyan, dit aux militants R. D. A.: « L'ordre d'Abidjyan est d'exercer contre ceux qui ne nous suivent pas et qui nous trahissent les représailles nécessaires. » A la suite d'un petit conseil de guerre entre militants R. D. A. on décide de mettre le feu à diverses cases.

M. Gabriel d'Arboussier. C'est une infâme calomnie !

M. Georges Monnet. Dans la nuit du 5 au 6 décembre on brûle la case de Tiemoko Ouattara.

M. Gabriel d'Arboussier. C'est absolument faux!

M. Georges Monnet. Dans la nuit du 13 au 14 on brûle la case du chef du canton Zoro Bi Seri. Le seul grief qu'on ait contre eux est qu'ils sont des amis de l'administration.

M. Gabriel d'Arboussier. C'est faux!

M. Georges Monnet. Ce n'est pas faux, la justice est saisie, les responsables arrêtés.

Je le répète, nous ne sommes pas ici, à cette tribune parlementaire, pour diriger le cours de la justice et je me félicite que nous ayons une justice qui doit s'efforcer de faire là-dessus non seulement la lumière, mais de prendre les mesures de répression qui s'imposent lorsque les faits délictueux auront été constatés.

M. Gabriel d'Arboussier. Par vos magistrats de Bassam qui ne connaissent même pas la loi, comme je l'ai démontré.

M. Le Brun Kéris. Vous leur rendiez hommage tout à l'heure...

M. Gabriel d'Arboussier. Je n'ai jamais rendu hommage au procureur ni au substitut que l'on pourrait plutôt poursuivre pour forfaiture!

M. Georges Monnet. Je pourrais citer bien d'autres faits qui montrent le parti pris d'agitation dont la responsabilité incombe au R. D. A. et montrer que s'ils n'ont pas eu de conséquences tragiques c'est parce que l'administration a su maintenir l'ordre.

Et si tout à l'heure vous avez évoqué les événements qui eux ont pris un tour sanglant, vous en avez fait une relation très incomplète. Pour ce qui est de Bouaflé, vous avez oublié de dire que si des désordres y ont pris naissance, c'est parce qu'un habitant de Bouaflé, M. Sékou Baradgi, avait été l'objet d'une menace de mort de la part des éléments R. D. A.

M. Gabriel d'Arboussier. C'est lui qui a tiré sur les éléments du R. D. A. Vous voyez comme vous êtes bien renseigné!

M. Georges Monnet. Les éléments du R. D. A., stimulés par vous, avaient organisé dans la région de Bouaflé une véritable police de la route. Ils avaient dressé des barrages et contrôlaient la circulation, et quand M. Sékou Baradgi, connu pour son opposition au R. D. A., retournant à Bouaflé, s'est heurté à ce barrage, il a été arrêté et, pour se dégager, il a tiré, puis a pris la fuite dans sa voiture dont les pneus avaient été crevés. Il est arrivé péniblement à Bouaflé et s'est réfugié chez l'administrateur. C'est ainsi qu'est née la bagarre.

Il faut rendre hommage à la population dans son ensemble, qui n'a pas écouté les consignes de violence du R. D. A. C'est une minorité qui est allée mettre au pillage la demeure et le magasin de Sékou Baradgi. Et pendant la nuit, alors que les agitateurs essayaient de forcer la subdivision, des éléments — c'étaient des Mossis — se sont présentés spontanément pour protéger la demeure du commandant de cercle. Au matin, sont arrivés...

M. Gabriel d'Arboussier. A signaler au passage l'utilisation que l'on veut faire de ces Mossis!

M. Georges Monnet ...garde-cercle et gendarmes.

M. Gabriel d'Arboussier. 90 p. 100 des Mossis sont R. D. A. en Côte d'Ivoire.

M. Georges Monnet. On établira comment la rixe s'est produite et d'où sont partis les premiers coups de feu. Mais ce qui me semble dès à présent démontré, c'est qu'à l'origine de ces conflits il y a toujours une initiative R. D. A. Pour Dimbokro, les incidents ne proviennent pas, tout simplement, comme on l'a dit tout à l'heure, de ce que le bruit avait couru que M. Houphouet avait été menacé d'une arrestation, arrestation qui, si elle avait dû se produire dans les conditions rapportées par M. d'Arboussier, serait, je veux le dire en passant, parfaitement arbitraire, je tiens à le proclamer. Si des incidents se sont produits à Dimbokro, c'est parce que là-bas, selon les consignes développées par le R. D. A. depuis le mois de décembre, mises en application dans beaucoup de points du territoire, le R. D. A. avait dit: « Vous ferez la grève au marché ». Il avait interdit à la population d'aller faire des acquisitions. Certains éléments locaux ont passé outre. Des femmes sont allées acheter les tissus et autres articles dont elles avaient besoin. Alors, le chef local du R. D. A. a donné l'ordre de saisir sur ces ménagères les articles dont elles étaient porteuses et les a confisqués.

Les autorités locales ont jugé qu'il convenait d'arrêter ceux qui se rendraient coupables de pareils vols. Là encore, la justice décidera.

M. Gabriel d'Arboussier. En attendant, il est arrêté.

M. Georges Monnet. Ainsi, en effet, est intervenue l'arrestation du responsable R. D. A. local. C'est de là que partit l'émotion dans le public, émotion qui ne fut pas si spontanée que vous vouliez le dire, puisque pendant toute une journée des camions arrivèrent à Dimbokro amenant des militants de plus en plus nombreux. Si, finalement, au bout de vingt-quatre heures, le commandant de cercle a jugé qu'il fallait dégager la place du marché, c'est que plusieurs milliers de manifestants y étaient déjà rassemblés, et il avait l'impression que, s'il attendait davantage, la petite ville de Dimbokro serait complètement submergée par l'afflux des hommes venus de l'extérieur, et qu'ainsi il y aurait un véritable danger d'émeute.

La place du marché a été évacuée et ce n'est qu'après le repli des manifestants vers la gare que des coups de feu ont été tirés.

Vous nous avez dit, monsieur d'Arboussier — peut-être avez-vous raison —, ...

M. Mignot. Vous le reconnaissez!

M. Charles-André Julien. M. Monnet a dit: « Peut-être »!

M. Georges Monnet. ...mais précisément la justice doit faire la lumière, que les premiers coups de feu seraient partis des maisons où demeuraient les adversaires du R. D. A.

M. Gabriel d'Arboussier. Ah! ah!

M. le rapporteur. M. le ministre, au cours de l'audition qu'il nous a donnée à la commission de politique générale, a précisé qu'un lieutenant, commandant la troupe, a tiré le premier parce qu'il s'était jugé visé par un manifestant et qu'il se croyait en état de légitime défense.

M. Georges Monnet. C'est la thèse officielle et que je n'ai pas de raison de contester, mais nous ne sommes pas un tribunal qui ait la charge d'apprécier les culpabilités locales.

M. Laurent-Eynac. Très bien.

M. Georges Monnet. Nous constatons seulement qu'il y a eu mort d'hommes, mort de treize manifestants, et nous déclarons qu'il faut que la vérité éclate, que les coupables doivent être punis.

M. Gabriel d'Arboussier. Absolument!

M. Georges Monnet. Mais en dehors des responsabilités locales, que la justice doit rechercher, en dehors de la responsabilité de ceux qui auraient tiré sans pouvoir arguer de la légitime défense, il y a la responsabilité générale, celle qui nous intéresse politiquement.

M. Max André. Très bien!

M. Georges Monnet. Du haut de cette tribune, je proclame, monsieur d'Arboussier, que c'est celle du R. D. A. Je dis avec tristesse que vous qui, par certains côtés, je le déclarais en prenant la parole, apparaissez à cette tribune si séduisant par la conviction que vous apportez à défendre vos thèses, ne nous avez pas donné une image complète de votre attitude réelle.

Votre affirmation de loyauté à l'égard de la tradition révolutionnaire française, à l'égard de ces idées républicaines qui en effet sont notre patrimoine commun... (*Vives protestations à l'extrême gauche.*)

M. Jean Curabet. Vous avez été à Vichy!

M. Georges Monnet. ...ne me paraît être qu'une façade destinée à dissimuler ce qui est votre véritable dessein.

M. Gabriel d'Arboussier. Tandis que vous, vous êtes une maison de verre!

M. Georges Monnet. Je ne suis pas en cause, monsieur d'Arboussier, mais bien vous. (*Exclamations à l'extrême gauche.*) Précisément, le procès que nous avons à conduire politiquement, est celui d'une organisation, parfaitement légitime si elle est une organisation politique, mais qui devient illégitime si elle prend l'allure d'une ligne factieuse. J'ai personnellement déploré la position prise il y a quelques jours par le Gouvernement, je ne crains pas de le dire, lorsqu'il a décidé qu'il n'y aurait plus de réunions du rassemblement démocratique africain en Côte-d'Ivoire. Ou bien le rassemblement démocratique africain, je le répète, est un parti légitime et il a, dans ce cas, les mêmes droits que les autres partis...

M. Gabriel d'Arboussier. Très bien!

M. Georges Monnet. ...ou bien le rassemblement démocratique africain, comme je le crains, comme je crois l'avoir démontré (*protestations à l'extrême gauche*), prépare ces chocs entre les éléments autochtones, car, on vous l'a fort bien dit, aucun blanc n'a été molesté. Ce qui est grave c'est que, pour reprendre une autorité qu'il sent lui échapper, le rassemblement démocratique africain veut maintenant user de la violence et de la crainte, réduire par toutes sortes de mauvais procédés ceux qui précisément lui échappent. Aussi, du haut de cette tribune, je tiens à déclarer: le Gouvernement ne doit pas prendre à l'égard du rassemblement démocratique africain un mesure d'exception en lui interdisant des réunions. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

S'il fallait, dans l'intérêt public, déclarer qu'en Côte-d'Ivoire les manifestations politiques sont actuellement inopportunes, il était préférable d'interdire toute manifestation politique, de quelque ordre que ce soit. C'était une décision parfaitement normale. Mais si on est en mesure d'établir la responsabilité du rassemblement démocratique africain dans les désordres actuels, il faut aller jusqu'au bout. Puisque la justice est saisie, je demande précisément qu'elle le soit du problème de l'ensemble. Il faut déterminer où est la responsabilité de tous ces mouvements propagés depuis quelques mois à travers la Côte-d'Ivoire. Il faut rechercher si le rassemblement démocratique africain, qui se proclame encore parti parfaitement loyal et légal, n'est pas devenu en fait une entreprise d'agitation et de désordre tombant sous le coup de la loi et qui, après jugement, devra être dissoute en application des dispositions destinées à interdire toute ligue factieuse.

M. Mignot. Vous ne faites pas allusion par hasard au rassemblement du peuple français ?

M. Lapart. Il n'y en a pas en Côte-d'Ivoire.

M. Georges Monnet. Le rassemblement du peuple français en Côte d'Ivoire n'est pas en cause. Je parle du rassemblement démocratique africain. J'en ai parlé, je m'en excuse, peut-être un peu longuement.

M. Albert Sarraut, *président de la commission.* Non, c'est très bien!

M. Georges Monnet. J'en ai parlé, vous me le pardonnerez, peut-être avec un certain désordre, en raison d'interruptions dont d'ailleurs je ne me plains pas, car j'ai voulu précisément que mon exposé soit sans détours et me permette d'exprimer ici, d'une façon absolument nette, quelle est ma préoccupation, quand je me trouve en face des membres du rassemblement démocratique africain qui sont élus du même territoire que moi. Je l'ai dit déjà, bien des fois, à mon collègue d'Arboussier. Nous nous rencontrons dans les couloirs, nous nous serrons la main. Et j'ai parfois un mouvement de recul. Je me dis: mais si cette main était une main responsable du sang qui coule, y a-t-il une camaraderie de couloir qui devrait me permettre de la serrer ?

M. Jacques Mitterrand. Et que pourrait dire d'Arboussier, en considérant vos mains, monsieur Monnet.

M. Jacques Arnault. La main de Pétain.

M. le président. Je vous en prie.

M. Mignot. Ne mélangez pas l'eau de Vichy avec tout cela.

M. Georges Monnet. La main de Pétain n'a rien à voir dans cette affaire. Vous parlez de choses que vous ne connaissez pas.

M. Gabriel d'Arboussier. Je ne répondrai pas à M. Monnet.

M. Georges Monnet. Sur Vichy, M. d'Arboussier en sait davantage que moi, lui qui, pendant la guerre, ne craignait pas d'être à la tête de certain mouvement d'obédience gouvernementale.

M. Gabriel d'Arboussier. C'est absolument faux.

M. Georges Monnet. Vous serviez dans une administration qui vivait sous l'égide du gouvernement de l'époque.

M. Gabriel d'Arboussier. Parfaitement.

M. Georges Monnet. Je ne vous le reproche point, mais je demande à vos amis de ne point me faire de reproches à moi, qui, tout au long de la guerre n'ai pas servi dans l'administration et n'ai eu aucun contact avec Vichy.

M. Raymond Barbé. Ce n'est pas avec les jus de fruits...

M. Georges Monnet. Vous pouvez ne pas approuver mon discours, mais je vous interdis, de la façon la plus formelle, d'en dénaturer le sens. Je pose très clairement et comme je le sens, ce drame : nos collègues du rassemblement démocratique africain sont-ils des hommes qui, véritablement, loin de chercher, comme l'a prétendu M. d'Arboussier dans sa péroraison, l'union fraternelle des Africains et des Français, au contraire, les incitent à l'insubordination et risquent de nous amener à des événements comparables à ceux de Madagascar ? C'est cela le grand problème.

M. Jean Curabet. Ceux-là sont au Gouvernement.

M. Georges Monnet. Puisque la justice doit aller jusqu'au bout, je ne crois pas qu'envoyer là-bas une commission d'enquête, comme le proposait nos collègues communistes, serait de nature à faire connaître la vérité. Il faut exiger du Gouvernement qu'il poursuive son enquête d'une façon parfaitement claire, qui ne laisse rien dans l'ombre, et qui permette de châtier les responsables et de prendre les mesures propres à recréer le climat de confiance dont la Côte d'Ivoire a besoin.

M. Raymond Barbé. En fait de clarté, on peut lui faire confiance, avec les chéquards !

M. Georges Monnet. C'est à cela que la motion déposée par la commission des affaires politiques nous convie, et c'est pourquoi je lui donne mon adhésion sans réserve. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Zinsou.

M. Zinsou. Mesdames, messieurs, mes chers collègues, pour exprimer ici la position des indépendants d'outre-mer en ce triste et grave débat, il me suffirait de vous donner lecture de la motion que le groupe interparlementaire des indépendants d'outre-mer, réuni récemment a votée sur le problème de la Côte d'Ivoire.

« Le groupe interparlementaire des indépendants d'outre-mer, — dit cette motion, — a pris connaissance des informations de presse concernant les graves incidents survenus en Côte d'Ivoire, de la décision du Gouvernement d'interdire les réunions du R. D. A. en Afrique noire;

« Constate, en se plaçant, comme il l'a toujours fait, du point de vue majeur des intérêts africains et de l'Union française, que ces incidents ont déjà eu pour résultat de provoquer la mort de plusieurs Africains, l'emprisonnement d'un beaucoup plus grand nombre, et surtout la suspension des libertés politiques reconnues aux Africains par la Constitution de la IVe République.

« Il regrette et désapprouve, quels qu'en soient les auteurs, l'action qui aboutit à de tels résultats. Il en dénonce l'origine dans la politisation, depuis quatre ans, des fonctions administratives en Afrique noire qu'à plusieurs reprises il a signalée au Gouvernement. Il ne saurait admettre que, sous aucun prétexte, les libertés politiques des Africains, citoyens de la République française, soient mises en sommeil, alors que, dans la métropole, qui fait partie de la République française au même

titre que les territoires de l'Afrique, aucune mesure analogue n'est prise. Il estime que l'apaisement nécessaire des esprits ne peut résulter de dispositions exceptionnelles. Il demande, en conséquence:

« 1° Que le Parlement soit très exactement et très complètement renseigné sur la situation politique actuelle en Afrique noire, et en Côte d'Ivoire en particulier;

« 2° Que, dans la légalité et la justice, toutes mesures soient prises d'urgence pour ramener le calme et sauvegarder la cohésion de l'Union française. »

Mesdames, messieurs, avant d'aborder le débat et pour éliminer une fois pour toutes les incidences, je voudrais répondre à notre honorable collègue d'Arboussier sur la question de l'autonomie que nous avons débattue au congrès de Bamako d'octobre 1946 et qu'il a eu l'amabilité de rappeler.

En octobre 1946, le rassemblement démocratique africain naissait sur les rives du Niger, à Bamako. Le congrès, auquel étaient invités tous les mouvements politiques de l'Afrique noire française et auquel j'ai participé comme représentant du Dahomey, avait pour objet de jeter les bases d'un grand mouvement africain, d'un mouvement politique coordonnant les différents mouvements locaux, un grand et véritable rassemblement africain.

Sur ce congrès, qui a duré quatre jours, il y aurait beaucoup de choses à dire, n'est-ce pas, monsieur d'Arboussier ?...

M. Gabriel d'Arboussier. Bien sûr!

M. Zinsou. Nous avons eu, certains amis et moi, à défendre, au sein du comité de coordination qui devait, tout à la fois, désigner le secrétaire général responsable en dernier ressort, de la politique générale du R. D. A. et le programme d'action de ce rassemblement, nous avons eu, au sein de ce comité de coordination, à définir le programme politique du rassemblement que nous venions de fonder.

M. d'Arboussier ne me contredira pas, pas plus d'ailleurs que M. Barbé, qui était présent, lorsque je dirai que nous avons défendu une position d'autonomie. Cependant, lorsqu'on prononce le mot « autonomie » en s'arrêtant là, on commet, je crois, un oubli grave pour l'intelligence de la question. Nous avons défendu, quelques amis et moi, dont certains sont aujourd'hui les supports, les hérauts les plus ardents du R. D. A. — et je vois sur ces bancs mon ami Boubou Hama — nous avons défendu, dis-je, la position d'autonomie. Qu'entendions-nous par là ?

La motion concluant le congrès disait, — je n'ai pas le texte en main et je ne l'ai pas exactement en mémoire, mais je suis absolument sûr...

M. Raymond Barbé. Demandez-le à M. Monnet.

M. Zinsou. ...de ne pas en trahir la pensée. La motion qui devait clôturer le congrès disait en substance: nous nous sommes réunis, nous avons discuté, nous avons décidé de fédérer, de coordonner les différents mouvements politiques de l'Afrique noire française puisque aussi bien dans chaque territoire les mêmes problèmes se posent. Nous allons définir un programme minimum commun qui aura pour objet de promouvoir, dans les plus brefs délais, l'émancipation politique, culturelle, sociale des Africains et de les conduire, le plus rapidement possible, vers une autonomie administrative, politique, économique et sociale.

Lorsque nous disions cela, nous pensions surtout, vous le savez bien, monsieur d'Arboussier, à cette espèce d'emprise, à cette espèce de gangue dans laquelle les gouvernements généraux, que nous n'avons jamais cessé de dénoncer, nous tenaient. Nous défendions l'autonomie, la personnalité de chacun de nos territoires, mais, vous le savez, dans le cadre même de l'Union française. Et même si nous avions, à l'époque, défendu une autonomie complète, si nous avions été les défenseurs du séparatisme, je me permets de constater que vous seriez bien malvenus, les uns et les autres, à nous le reprocher aujourd'hui.

Comment! vous voulez l'indépendance à Madagascar! Vous voulez l'indépendance au Viet-Nam! et vous ne seriez pas d'accord pour l'autonomie en Afrique noire? Lorsque, dans ce congrès nous disions « conduire vers... », parlant pour l'avenir, ouvrant des perspectives d'avenir...

M. Lapart. Très bien!

M. Zinsou. ...nous ne pensions pas que l'autonomie en Afrique noire, contenue dans cette formule, hier, et demeurant aujourd'hui notre programme, puisse avoir de quoi vous effaroucher.

Je voudrais que nos collègues, qui dénoncent aujourd'hui cette autonomie, nous disent très franchement que dans le cas où les territoires africains, dans l'avenir, dans leur évolution seraient promus à un statut des territoires autonomes, ils ne seraient pas d'accord. Je pose la question.

Et je vais plus loin. M. d'Arboussier n'a pas dit exactement pourquoi ses amis et lui ne nous ont pas soutenu dans la position d'autonomistes. Je vais réparer cette lacune.

En effet, nous étions, en 1946, à l'époque du tripartisme triomphant. Le parti communiste était au pouvoir...

M. Raymond Barbé. ...au Gouvernement.

M. Zinsou. Si vous voulez, monsieur Barbé.

Non seulement il avait des ministres; mais il avait des représentants au congrès de Bamako.

Je passe sur les détails. M. Barbé ne me démentira pas, car le texte lu à cette tribune par M. Monnet indique mieux que je ne saurais le faire moi-même que le parti communiste a joué un rôle prépondérant au congrès de Bamako. Cela vous le niez alors que nous le dénoncions, n'est-ce pas, monsieur Boubou Hama ?

Le parti communiste avait, à Bamako, donné la consigne suivante: « Ne parlez pas d'autonomie ».

C'était une consigne d'ordre gouvernemental;; il fallait, à l'époque, pour que le masque fût trompeur, qu'aucune trace, même légère, de communisme orthodoxe n'apparût. Seulement, on avait dans le détail oublié certaines précautions. On avait oublié, par exemple, d'empêcher que les responsables de la politique coloniale du parti communiste viennent à Bamako et dirigent dans la coulisse, oh! pas tellement dans la coulisse...

M. Borrey. Non, pas tellement.

M. Zinsou. ... car la ficelle était vraiment trop visible, ainsi que toutes les menées de ce congrès.

Vous avez fait tout à l'heure appel au témoignage d'un de vos camarades qui était à Bamako, à qui je pourrais faire appel à mon tour. Il m'a dit — il venait de Paris, comme vous: « Tu sais, on n'a pas parlé d'autonomie, car le comité directeur du parti communiste a défendu qu'on en parle ».

M. Gabriel d'Arboussier. Qui vous a dit cela ?

M. Zinsou. Vous avez, tout à l'heure, pris acte de l'acquittement d'un de nos camarades qui était dans une tribune.

M. le rapporteur. M. Apithy.

M. Zinsou. Je n'ai pas l'habitude de cacher mes sources, et quand j'ai quelque chose à dire, j'ai l'habitude de le faire.

M. Borrey. Apithy ? Je crois qu'il est nommé.

M. Zinsou. Oh, cela m'est égal, vous savez.

M. Raymond Barbé. Cela ne paraîtra pas au *Journal officiel* (*Sourires.*)

M. le président. Je vous en prie.

M. Zinsou. J'ai l'habitude d'aller jusqu'au bout.

Des fonctionnaires zélés, encore que pas très intelligents (*Sourires.*) ont fait sur le congrès de Bamako un rapport qui a abouti au résultat suivant: alors que j'étais au Dahomey, et que je me préparais à venir en France pour suivre certaines études, le gouverneur général de l'époque a envoyé un rapport confidentiel — et vous savez que les rapports confidentiels sont faits pour être connus de tous — (*Sourires.*) rapport indiquant que j'étais un dangereux autonomiste et séparatiste et qu'il s'opposait, par tous les moyens, à mon départ pour la métropole où, à l'école des autonomistes et séparatistes métropolitains, je serais devenu encore plus dangereux!

Mes chers collègues, c'est là un beau thème de propagande pour réunion électorale et pourtant je ne m'en suis jamais vanté. J'aurais pu, moi aussi, me présenter aux yeux des populations comme une victime de la répression colonialiste, comme un de ces hommes qui travaillent pour l'indépendance de l'Afrique. Je ne l'ai pas fait là-bas et je m'excuse de le faire ici ce soir mais il faut vider cette question.

Je pourrais en dire davantage sur le congrès de Bamako car j'y ai dénoncé la manœuvre du communisme, manœuvre souterraine, lorsque je dénonçais avec Boubou Hama — n'est-ce pas, mon cher collègue ? (*Rires au centre.*) — les menées communistes, que me répondiez-vous ? Que j'étais un stipendié de l'administration, un homme sous l'obédience des curés, le futur candidat M. R. P. au Dahomey contre M. Apithy; vous m'avez tant et plus vilipendé que je m'étonne aujourd'hui que dans un document officiel du parti communiste il soit reconnu que le parti communiste a joué un rôle au congrès de Bamako.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce point car M. d'Arboussier, qui est secrétaire général du R. D. A., sait que, sans avoir été candidat, votre serviteur a été le secrétaire général du R. D. A.; en effet, pendant les quatre jours du congrès je n'ai pas hésité à prendre position, à dénoncer la manœuvre communiste, à dire que nous étions prêts à faire un vrai rassem-

blement démocratique africain soustrait à l'obédience de quelque parti que ce soit, pas plus du parti communiste que d'aucun autre. J'ai dénoncé cela pendant trois jours et les Africains, dont le bon sens est plus profond qu'on ne le pense, m'ont apporté leur confiance et m'ont élu secrétaire général du R. D. A.

Quelques heures après cette discussion, j'ai démissionné. Mon cher d'Arboussier, pourquoi ? Vous le savez mieux que quiconque! J'ai démissionné parce que mon élection, qui apportait une espèce de grain de sable dans le rouage que vous veniez de mettre sur pied, vous gênait.

M. Gabriel d'Arboussier. Puis-je vous interrompre ?

M. Zinsou. Volontiers.

M. Gabriel d'Arboussier. Dans votre défense de la thèse de l'autonomie à Bamako, je voudrais vraiment vous entendre reconnaître qu'il y avait, dans votre position, plus que de l'autonomie administrative, mais une formule tendant à l'indépendance, même dans un avenir très proche, pour l'Afrique.

M. Lapart. C'était son droit.

M. Gabriel d'Arboussier. C'était son droit, et pour cette raison précisément nous n'avons pas voulu, monsieur Zinsou, que vous soyez le secrétaire général d'une organisation qui affirmait lutter pour l'application de la Constitution dans le cadre de l'Union française, nous pensions, en effet, qu'il y aurait une interprétation tendancieuse de cette pétition à l'indépendance qui peut se concevoir dans l'avenir, et je pense que des nations africaines se créeront au cours de l'histoire et auront, comme n'importe quelle nation, leur indépendance.

Mais, nous savions, dès ce moment-là, que certaines puissances avaient entrepris des démarches nettes en Afrique; nous savions, dès ce moment-là — je ne peux pas citer les noms de diplomates — qu'une action très poussée avait été entreprise à la suite, vous le savez bien, du débarquement en 1942.

M. Lapart. Auprès de qui ?

M. Gabriel d'Arboussier. Une grande propagande avait été faite, et je pense que mon collègue Djim Momar Gueye ne me contredira pas...

M. Gueye Momar Djim. Je n'en sais rien. Je le dis bien loyalement. Si vous pouvez éclairer l'Assemblée en apportant des précisions...

M. Gabriel d'Arboussier. Je vais le dire tout de suite.

M. Gueye Momar Djim. Je vous écoute.

M. Abdesselam. On va tout savoir.

M. Gabriel d'Arboussier. Je dis qu'en 1942 une propagande avait suivi le débarquement, tendant à pousser les Africains vers l'Amérique. Cette propagande a été faite en Afrique équatoriale également, et vous savez très bien que la réaction de la population, à l'époque, a été immédiate, en raison de la conduite du corps expéditionnaire américain à Dakar, au spectacle de ces Africains écrasés dans la rue, sans même que les camions s'arrêtent. Il y a eu des faits semblables dans Dakar même, et c'est ce qui a aidé la contrepropagande salutaire contre l'emprise américaine.

Par conséquent, nous défendions cette position parce que nous avions peur qu'une interprétation tendancieuse ne soit donnée de la position que vous aviez prise, et nous vous avons demandé de renoncer à cette position. Vous ne l'avez pas voulu. Vous l'avez maintenue. Je le dis parce qu'à ce moment-là vous apparaissiez comme un militant de cette indépendance immédiate que nous n'avons pas acceptée.

Eh bien! je dois simplement vous indiquer que, nous, nous n'avons pas changé de position depuis cette époque et que, même sans la participation au Gouvernement des communistes, nous restons persuadés que l'union avec le peuple de France est la voie la meilleure et la moins coûteuse pour assurer l'émancipation de l'Afrique noire. Par conséquent, ce n'est pas parce que les communistes étaient à ce moment-là au Gouvernement que nous avons défendu cette position. C'est une position nette de notre mouvement qui est affirmée de plus en plus. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Tétau. Pourrais-je ajouter un mot ?

M. Zinsou. Je vous en prie.

M. Tétau. Une accusation vient d'être portée contre certains territoires d'Afrique par notre collègue M. d'Arboussier.

M. Gabriel d'Arboussier. Accusation ? J'ai parlé d'une propagande.

M. Tétau. Une affirmation, une allégation, je m'excuse du premier terme. Tout à l'heure, M. d'Arboussier a dit que, dès 1942, une propagande avait été faite à travers les territoires d'Afrique occidentale.

M. Darlan. Même en Afrique équatoriale.

M. Egretaud. Et à Madagascar aussi.

M. Tétau. Je voudrais être plus amplement éclairé et je demande à notre collègue M. d'Arboussier, si l'orateur le permet, de prendre à nouveau la parole et de dire par qui cette propagande à été menée. (*Protestations sur divers bancs au centre.*)

M. Boubou Hama. Je voudrais dire deux mots.

M. Zinsou. J'ai l'habitude de me prêter à toutes les interruptions et je le ferais encore cette fois, volontiers, si je n'étais absolument limité par le temps.

M. Borrey. Laissez M. Boubou Hama s'épancher. (*Sourires.*)

M. Zinsou. J'y consens.

M. Boubou Hama. Mes chers collègues, tout à l'heure M. Zinsou a dit qu'au congrès de Bamako se trouvaient représentés différents partis venant de différents territoires. Nous avons confronté nos points de vue, mais je suis obligé de dire qu'après ce congrès nous nous sommes mis d'accord sur un programme et j'ai voulu y apposer ma signature.

Je suis toujours resté fidèle au programme que nous avons tracé et je crois qu'il représente encore la politique la plus juste, car elle découle de la Constitution et repose sur l'égalité des droits et des devoirs et une alliance avec le peuple de France.

Telle est la ligne que nous avons suivie et que nous suivrons toujours. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Gueye Momar Djim. Je demande la parole.

M. le président. Je vous en prie.

M. Gueye Momar Djim. Une question précise m'a été posée. monsieur le président...

M. le président. Vous n'avez pas l'autorisation de l'orateur. Vous êtes toujours parfaitement raisonnable, ce n'est pas à un moment où nous sommes tenus par l'heure, que vous voudrez changer vos habitudes.

M. Zinsou. Je ne veux pas m'éterniser sur le congrès de Bamako. J'ai dit au départ qu'il y aurait beaucoup de choses à dire mais si mon intervention à ce sujet n'avait eu pour résultat que de nous faire entendre les précisions de M. d'Arboussier et la déclaration de mon collègue Boubou Hama...

M. Gabriel d'Arboussier. Nous n'avons jamais varié.

M. Zinsou. ...je m'en féliciterais.

Je vais donc revenir à l'objet du débat, aux événements de la Côte d'Ivoire, en regrettant de ne pas pouvoir m'étendre sur ce sujet aussi longuement qu'il l'aurait fallu.

Je vous ai lu, au départ, une motion qui, au fond, suffirait à elle seule. Le rassemblement démocratique africain, est, sans aucun doute, en Côte d'Ivoire, le seul vrai parti organisé, celui qui a la plus large audience dans la population.

M. Jean Curabet. Et ailleurs aussi.

M. Zinsou. Il ne sert à rien de le nier. M. Monnet a fait ici la démonstration, ou, tout au moins, a longuement parlé pour expliquer que le R.D.A. était d'obédience communiste. Mais je crois que cette cause est depuis longtemps entendue, et que l'objet du débat n'est pas là. L'objet du débat, ce sont les événements tragiques, le sang qui coule, et les morts qui s'accumulent (*Très bien! très bien!*) L'objet du débat, c'est que ces espèces de foyers d'incendie vont en changeant de ville, et nous savons par expérience que lorsque les incendies commencent ainsi, ils finissent par un brasier, comme à Madagascar. Il s'agit donc de mettre un terme à la situation grave de la Côte d'Ivoire.

Comment peut-on y mettre un terme ? Quelles sont les solutions à apporter ? Voici ce que je me propose de vous dire maintenant.

M. le général Chevance-Bertin. Très bien!

M. Zinsou. Contrairement à notre collègue M. Monnet, je pense, et mes amis pensent comme moi, qu'il faut envoyer une commission d'enquête en Côte d'Ivoire.

M. Lapart. Bien sûr.

M. Sousatte. On l'a refusée, monsieur Zinsou.

M. Zinsou. Faire confiance au Gouvernement pour rechercher et établir les responsabilités, prendre les sanctions, c'est sans doute très bien, mais nous ne pensons pas que ce soit suffisant.

Avoir confiance en la justice ? Mais nous tous, mes chers collègues, avons confiance en la justice! Seulement la justice est saisie d'un problème pénal et il s'agit, en définitive, d'un problème politique. Un problème politique se règle avec des méthodes politiques, et c'est pourquoi nous pensons qu'une commission d'enquête qui comporterait des membres de différents groupes politiques serait à même, par un travail sérieux, non seulement de décortiquer tout le problème de la Côte d'Ivoire, mais encore de proposer au Gouvernement — qui ne manquera pas d'y prêter une certaine attention — des solutions positives.

Nous pensons même qu'il faut aller vite car lorsque le sang commence à couler, on ne sait jamais où et quand il s'arrête.

La question qu'il faut se poser devant les événements de la Côte d'Ivoire est d'abord de savoir pourquoi le R. D. A. a, dans ce territoire, une telle importance et une telle audience, pourquoi sont possibles, en Côte d'Ivoire, ces mouvements de foule et d'opinion en faveur du R. D. A. et les raisons qui ont fait se produire les incidents.

Le R.D.A. doit sa force d'abord — et personne ne me contredira — à la personnalité de Félix Houphouet-Boigny.

On peut ne pas l'approuver — pour ma part, je ne l'approuve pas toujours et il le sait — mais nul ne peut nier qu'il est un homme courageux; nul ne peut nier qu'au temps où il était difficile de le faire, cet homme a défendu efficacement les travailleurs de son pays.

M. Raymond Barbé. Très bien!

M. Zinsou. Nul ne peut nier que cet homme, s'il a peut-être une certaine ambition de la gloire — ce qui est son droit, après tout! — dans l'action politique qu'il mène avec une conviction à laquelle je rends d'autant plus hommage que je ne la partage pas, agit avec un courage et un désintéressement de tous les instants.

Lorsque l'on se trouve en face d'un homme d'une telle envergure, d'un homme qui a fait ses preuves dans des conditions difficiles, dans nos pays, on s'y attache vite, et vous savez que chez nous, lorsque l'on s'attache, on ne se détourne pas facilement.

Le R. D. A. doit son influence aussi à l'organisation, à la charpente qu'on lui a donnée. C'est un parti organisé; c'est un parti — M. Robert Léon le disait tout à l'heure — où il y a sans doute — car lorsqu'on groupe des centaines de milliers d'hommes autour de soi, on ne peut pas grouper tous les honnêtes gens — des meneurs, il y a certainement quelques canailles mais, il faut le reconnaître, il y a des hommes courageux et beaucoup de gens honnêtes.

Lorsqu'un parti a, comme porte-drapeau, un Félix Houphouët et, dans ses cadres, certains hommes du R. D. A. que je n'approuve pas dans leur politique mais qui sont et qui demeurent mes amis, lorsqu'un pays comme la Côte-d'Ivoire a été le théâtre des sévices que nous connaissons tous, je comprends, pour ma part, que la population de là-bas se soit précipitée dans le R. D. A.

M. Raymond Barbé. C'est la raison.

M. Zinsou. Mais ce n'est pas tout: le R. D. A. doit son audience et son influence aussi au fait que, peut-être sans le vouloir, car je ne la crois pas aussi machiavélique, l'administration lui a souvent, trop souvent, apporté son concours bénévole.

Il fut un temps — je le dis en pesant mes mots — où on se servait de ce parti contre les autres. Aujourd'hui, on en a peur. C'est trop tard.

M. Raymond Barbé. C'est un aveu: on a peur.

M. le président. Je vous en prie, monsieur Barbé.

M. Zinsou. Lorsque, dans un territoire d'outre-mer, certains agissements des chefs responsable qui sont répréhensibles au regard de la loi et qui tombent simplement sous le coup du droit pénal, sont, non seulement couverts, mais proclamés, comme une espèce d'insulte à l'honnêteté publique, lorsque ces chefs se réclament de leur mission de répression, comment voulez-vous que l'indigène, dans sa naïveté, ne prenne pas fait et cause pour les gens qu'on veut réprimer ?

Lorsque dans certains territoires la seule organisation politique qui a le courage de dénoncer les malfaçons, de s'opposer à tous ceux qui veulent revenir en arrière, de s'opposer à tous ceux qui ne se sont pas encore résignés à voir changer l'ancien état de choses; lorsque, dans un territoire, seul, ce parti se livre à cette bataille, pourquoi voulez-vous que les habitants dudit territoire ne lui apportent pas leur adhésion ?

M. Gabriel d'Arboussier. Très bien!

M. Zinsou. Lorsque, dans un territoire, d'honnêtes hommes dénoncent les atteintes portées aux libertés instaurées par la Constitution, et ont le courage de se dresser contre ces atteintes, on les accuse d'être membres du rassemblement démocratique africain, alors même qu'ils ne le sont pas, comment voulez-vous que les indigènes ne concluent pas que seuls ceux qui ont le courage de défendre la justice et le bon droit, sont les seuls membres du R. D. A. ?

M. Lapart. C'est ce qui s'est passé à Madagascar. Fautes administratives !

M. Zinsou. Evidemment, on doit laisser faire la justice, et moi aussi, j'ai une confiance totale dans la justice de la France, dans la vraie, la totale justice de la France.

Mais l'autorité qui est nécessaire, et que l'on veut faire prévaloir, ne serait qu'un vain mot s'il ne s'alliait pas à l'équité, et sans justice, tout court, justice sociale, toutes les mesures de répression n'aboutiraient qu'à créer des martyrs, et lorsqu'une cause — vous le savez — a des martyrs, elle est près d'être victorieuse.

M. Raymond Barbé. Monsieur Zinsou, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Zinsou. Je vous en prie.

M. Raymond Barbé. Croyez-vous qu'il puisse exister, vis-à-vis d'un peuple, des mesures de répression lorsque la justice sociale existe ?

M. Zinsou. Vous voudriez me poser une « colle », pour employer une expression vulgaire, mais ce n'en est pas une.

M. Raymond Barbé. C'est une simple question.

M. Zinsou. Vous me dispensez d'y répondre ?... Je vous en remercie. (*Rires.*)

Je disais donc que la meilleure répression contre le R. D. A. est simple et facile: l'équité, la justice, toute la justice, les libertés, toutes les libertés acquises, sans aucune restriction, évidemment, avec leurs corollaires indispensables: tous les devoirs, bien entendu. (*Très bien! très bien! au centre.*)

La meilleure répression contre le R. D. A. est d'abord de lui enlever son arme de propagande la plus efficace, de faire en sorte que ce parti n'apparaisse pas continuellement et en beaucoup d'endroits comme le seul mouvement qui soit favorable à l'émancipation et à l'évolution des peuples d'Afrique.

Mais si je croyais que le R. D. A. soit exempt de toute culpabilité, je pense bien qu'après tout ce que j'ai dit il y a longtemps que je serais devenu R. D. A.

M. Gabriel d'Arboussier. Nous ne désespérons pas.

M. Zinsou. Je pense que les responsabilités du R. D. A. existent et qu'elles sont même évidentes.

Et le reproche, précisément, que je fais — non pas à la masse R. D. A. de notre pays, qui est le vrai peuple, le bon peuple, celui qui marche parce qu'il veut la justice, et qui se moque pas mal de toutes vos idéologies métropolitaines — le reproche que je fais aux dirigeants du R. D. A., c'est précisément de gaspiller cet enthousiasme, en le faisant servir quelquefois à des fins — Gabriel d'Arboussier, écoutez-moi — qui ne sont pas toujours les nôtres.

M. Gabriel d'Arboussier. J'écoute avec beaucoup d'attention votre exposé.

M. Zinsou. Nous regrettons une chose quant à nous, c'est que le R. D. A. ne représente pas ce que nous avions souhaité qu'il représente à Bamako, et je ne vise pas là spécialement le parti communiste, encore que c'est celui dont je suis le moins près, mais je vise tous les partis métropolitains, que ce soit le M.R.P., le parti radical ou socialiste, cela aurait été la même chose.

Un conseiller au centre. Tous dans le même sac!

M. Zinsou. Dieu nous en garde! Mais, mes chers collègues, vous savez que les événements d'Afrique viennent aussi de la confrontation du R. D. A. avec certains partis métropolitains.

Un conseiller au centre. Voulez-vous les nommer ?

M. Alphonse Juge. C'est-à-dire ?

M. Zinsou. Vous êtes au fait des choses, je n'en dis pas plus.

Si le R. D. A. était resté dans le sens vraiment africain (je sais bien qu'en politique comme ailleurs il n'y a pas de cloisons étanches entre les programmes, les positions, les idéologies), je ne dis pas que nous ferions en toutes circonstances cavaliers à part, nous sommes prêts à venir nous abreuver à

votre contact et à tirer de vos partis et de vos méthodes politiques ce qu'il y a de meilleur, mais ce que nous refusons avant tout c'est de nous inféoder à vos organisations et de participer à vos querelles intestines, car, voyez-vous, mes chers collègues du R. D. A., les morts de la Côte d'Ivoire, vous l'avez dit vous-même, mon cher d'Arboussier, sortent du menu peuple, ce sont des innocents, des victimes; vous et moi nous sommes encore vivants et plastronons sur ces bancs.

Les morts de la Côte d'Ivoire, ce n'est pas parmi ceux qui grugent le peuple que nous les trouvons: c'est dans le peuple lui-même.

Alors, vous aurez réussi à obtenir ce résultat étrange et douloureux; c'est que, dans le même moment où vous prétendez les libérer, vous amenez, peut-être sans le vouloir...

M. Gabriel d'Arboussier. C'est le R. D. A. qui a tué ?

M. Zinsou. En tous cas, c'est en en offrant l'occasion...

M. Gabriel d'Arboussier. Les paroles que vous prononcez sont très graves!

M. Zinsou. Je dis très exactement ce que je veux dire.

En tous cas, en en offrant l'occasion, vous amenez des pauvres bougres à la boucherie la plus abjecte, et c'est pourquoi je disais tout à l'heure...

M. Raymond Barbé. Et le Gouvernement n'est-il pas le responsable de cette boucherie ?

M. Zinsou. M'avez-vous seulement écouté, monsieur Barbé ?

M. Raymond Barbé. Des deux oreilles!

M. Zinsou. C'est très bien. Alors continuez!

C'est pourquoi je disais tout à l'heure que nous ne désespérons pas, quant à nous, de voir se réaliser un jour le vrai rassemblement africain.

M. Gabriel d'Arboussier. Vous nous traitez d'assassins et vous voulez collaborer avec nous ?

M. Zinsou. Quand j'ai parlé du vrai rassemblement africain, je ne vous ai pas dit sous quel drapeau ni sous quelle direction, mon cher collègue.

M. Gabriel d'Arboussier. Ah!

M. Zinsou. Nous ne désespérons pas qu'un jour se réalise le vrai rassemblement démocratique africain. Je ne dis pas que ce jour-là nous ne serons pas encore en butte aux répressions, aux tracasseries administratives. Je ne dis pas que ce jour-là tous ceux qui ne veulent rien apprendre et qui n'ont rien oublié ne nous pourchasseront plus. Je dis même que le jour où ils nous laisseraient totalement tranquilles, nous aurions trahi notre cause.

Mais, au moins, nous travaillerons avec des méthodes africaines et nul doute qu'elles ne donnent des résultats meilleurs. Et ensuite nous travaillerons pour des objectifs de chez nous, et je suis sûr que si nous rencontrons alors quelques difficultés comme nous en rencontrons un peu partout en Afrique, alors les événements sanglants et le sang qui coule en vain seront épargnés à notre peuple.

Voilà le moment de conclure. Nous sommes, quant à nous, partisans d'une mission d'enquête. Nous pensons, comme nos amis de l'Assemblée nationale l'ont demandé, qu'une mission partant de l'Assemblée nationale aurait encore plus d'efficacité, et c'est pourquoi nous demanderons que l'Assemblée nationale, au moment où elle désignera sa mission, accepte d'y adjoindre des conseillers de l'Assemblée de l'Union française.

Il faut que la justice soit faite, toute la justice, non pas dans le souci de sauvegarder je ne sais quel prestige ou je ne sais quelle autorité qui ne vont jamais sans l'équité, mais il faut aussi que le problème politique soit éludé, car mesdames et messieurs, prenons garde; ce qui se passe en Côte d'Ivoire est peut-être le signe d'événements qui peuvent être infiniment plus graves. Nos pays et nos amis ne demandent qu'à travailler dans la paix. Mais s'ils veulent travailler dans la paix, ils veulent travailler dans l'ordre, ils se refusent, dans tous les cas, à demeurer des pays de féodalités.

Aidez-nous, d'abord en nous apportant tout le concours que nous sommes en droit d'attendre de vous, et que la Constitution a promis. Ce faisant, vous aurez plus efficacement combattu le R. D. A. et vous aurez préparé sans le vouloir, peut-être, mais en tout cas sûrement, le vrai rassemblement africain que j'appelle de tous mes vœux. *(Vifs applaudissements au centre et à gauche.)*

— 3 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Etant donné l'heure avancée, l'Assemblée voudra sans doute renvoyer la suite de la discussion. *(Assentiment.)*

Conformément au règlement, l'affaire venue aujourd'hui en discussion doit être reportée pour continuation en tête de l'ordre du jour de la prochaine séance.

Toutefois, j'ai reçu de M. Rosenfeld une proposition tendant avec l'assentiment de l'Assemblée bien entendu, à ce que vienne avant la reprise de cette discussion celle concernant une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée de l'Union française, et ce, pour des raisons de convenances personnelles, M. Rosenfeld étant rapporteur de cette affaire. Je crois que l'intéressé lui-même est d'accord pour la levée de l'immunité parlementaire.

M. Raymond Barbé. Est-ce au sujet des chèques ?...

M. le président. Je consulte l'Assemblée, non pas pour vous répondre, monsieur Barbé, mais pour savoir si elle est d'accord pour inscrire en tête de l'ordre du jour de demain la discussion des conclusions de la commission d'instruction concernant une levée d'immunité parlementaire.

(L'Assemblée, consultée, adopte cette proposition.)

M. le président. En conséquence, voici quel serait l'ordre du jour de la séance de demain:

1° Discussion des conclusions du rapport de la commission d'instruction sur une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée de l'Union française (n°s 8 et 24, année 1950. — M. Rosenfeld, rapporteur.)

2° Suite de la discussion d'urgence de la proposition de MM. Schmitt et Schock et des membres du groupe du mouvement républicain populaire tendant à demander au Gouvernement de prendre toutes mesures utiles pour rétablir l'ordre public à la suite des récents événements de Bouaflé et Bouaké (n° 23, année 1950. — M. Schock, rapporteur).

3° Discussion de la proposition de M. Borrey et des membres du groupe des indépendants d'outre-mer, tendant à inviter le Gouvernement à reconnaître « d'utilité publique » le « Tata » sénégalais de Chasselay (n°s 335, année 1949 et 28, année 1950. — M. Delmas, rapporteur.)

4° Discussion de la proposition de M. Momo Touré et des membres du groupe des indépendants d'outre-mer tendant à inviter le Gouvernement à élargir les dispositions du décret du 7 janvier 1948, qui réglemente à titre privé, l'exercice de la médecine, par les médecins, pharmaciens, sages-femmes africains et à transformer l'école de médecine de Dakar en faculté (n°s 307, année 1948 et 272, année 1949. — M. Borrey, rapporteur.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

M. le général Chevance-Bertin. Je demande la parole.

M. le président. Vous avez la parole.

M. le général Chevance-Bertin. Ne pourrait-on pas inscrire en second lieu la discussion de la proposition de M. Borrey concernant le « Tata » sénégalais de Chasselay ?

M. le président. L'Assemblée a déjà accepté de faire une entorse au règlement en inscrivant avec le n° 1 la demande de M. Rosenfeld, mais si je bouscule une deuxième fois l'ordre du jour nous ne pourrons plus nous en tirer.

C'est pourquoi je vous ai demandé d'accepter que viennent au début de la séance les conclusions de la commission d'instruction dont M. Rosenfeld est le rapporteur.

Il n'y a pas d'opposition à l'ordre du jour que j'ai indiqué ?

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures cinquante.)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée de l'Union française,
RENÉ HINGRE.

Propositions de la conférence prescrite par l'article 41 du règlement de l'Assemblée de l'Union française.

Réunion du 9 février 1950.

Conformément à l'article 41 du règlement, le président de l'Assemblée de l'Union française a convoqué pour le jeudi 9 février 1950 MM. les membres du bureau de l'Assemblée, MM. les présidents des commissions et MM. les présidents des groupes.

Cette conférence a décidé que pour le règlement de l'ordre du jour, les propositions suivantes seront soumises à l'approbation de l'Assemblée:

I. — Tenir séance le mardi 14 février à 15 heures pour:

a) Réponse du Gouvernement à la question orale suivante:

M. Conombo demande à M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir faire connaître à l'Assemblée de l'Union française les antécédents de la réunion à Paris de la conférence de coopération technique africaine tenue les 11, 12 et 13 janvier 1950, l'objet de ces travaux, les décisions prises et les perspectives que permet d'envisager, pour le développement des civilisations respectives et l'accroissement du bien-être des nations et des peuples intéressés, l'organisation de coopération africaine qui doit résulter de ces travaux;

b) La discussion d'urgence de la proposition (n° 10, année 1950) tendant à prendre d'urgence toutes dispositions propres à faire cesser la grande menace de mévente et de chômage que fait peser, sur les populations d'outre-mer, la récente mesure de « libération des échanges » visant de nombreux produits coloniaux;

c) La discussion de la proposition de résolution (n° 202, année 1949), tendant à inviter l'Assemblée nationale à réaliser une politique de l'habitation aux Antilles.

II. — Tenir séance le jeudi 16 février à 15 heures pour:

a) La discussion de la proposition de résolution (n° 284, année 1949) tendant à inviter l'Assemblée de l'Union française à décider de constituer un organisme destiné à centraliser, coordonner et utiliser les informations relatives aux pays d'outre-mer, en s'intéressant plus spécialement aux déplacements qu'y effectuent ses membres.

(Au cas où la discussion de cette affaire n'aurait pu venir à l'ordre du jour de la séance du vendredi 10 février 1950.)

b) La discussion:

1° De la proposition de résolution (n° 206, année 1949) tendant à inviter l'Assemblée nationale à étendre dans le plus bref délai possible aux anciens combattants des territoires d'outre-mer ne bénéficiant pas du statut de citoyen le bénéfice de l'indemnité spéciale extraordinaire prévue en faveur des grands invalides et à leur accorder la revalorisation de 15 p. 100 décidée sur les pensions des anciens combattants métropolitains;

2° Et de la proposition (n° 256, année 1949) tendant à inviter le Gouvernement à appliquer un indice de correction, ainsi que cela est prévu pour les fonctionnaires, aux pensions et retraites de l'Etat, perçues en francs C. F. A. par les autochtones des territoires de l'Union française.

ANNEXE

au procès-verbal de la conférence des présidents.

(Application de l'article 41 du règlement.)

NOMINATION DE RAPPORTEURS

AFFAIRES CULTURELLES

Mme Malroux a été nommée rapporteur de la proposition (n° 21, année 1950) tendant à demander au Gouvernement de donner toutes les instructions nécessaires aux services de l'enseignement de chaque territoire d'outre-mer pour décider l'adoption de tout aménagement d'horaires quotidiens et de date des vacances scolaires dans la mesure qui paraîtrait le plus conforme aux conditions climatériques et aux besoins des populations.

AFFAIRES SOCIALES

M. Bidet a été nommé rapporteur de la proposition (n° 334, année 1949) tendant à inviter le Gouvernement à étendre le bénéfice de la loi du 16 juin 1948, régissant les sociétés coopératives de reconstruction, aux personnes ayant servi ou travaillé, servant ou travaillant outre-mer, afin de leur assurer un logement dans la métropole.

M. Paul Catrice a été nommé rapporteur de la proposition (n° 20, année 1950) tendant à demander au Gouvernement de prendre toutes mesures utiles:

1° Pour orienter vers l'agriculture les Nord-Africains venant en France, qui pourraient volontairement s'y adapter;

2° Pour faciliter aux travailleurs et aux exploitants nord-africains en France, le logement et l'adaptation aux conditions du travail agricole et de la vie rurale française.

M. Borrey a été nommé rapporteur pour avis de la proposition (n° 21, année 1950) tendant à demander au Gouvernement de donner toutes les instructions nécessaires au service de l'enseignement de chaque territoire d'outre-mer pour décider de l'adoption de tout aménagement d'horaire quotidien et de date des vacances scolaires dans la mesure qui paraîtrait la plus conforme aux conditions climatériques et aux besoins des populations.

POLITIQUE GÉNÉRALE

M. Schock a été nommé rapporteur de la proposition (n° 23, année 1950) tendant à demander au Gouvernement de prendre toutes mesures utiles pour rétablir l'ordre public à la suite des récents événements de Bouaflé et Bouaké.

INSTRUCTION

M. Schock a été nommé rapporteur de la demande en autorisation de poursuites (n° 243, année 1949) contre un membre de l'Assemblée de l'Union française.

M. Schock a été nommé rapporteur de la demande en autorisation de poursuites (n° 244, année 1949) contre un membre de l'Assemblée de l'Union française.

M. Schock a été nommé rapporteur de la demande en autorisation de poursuites (n° 253, année 1949) contre un membre de l'Assemblée de l'Union française.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE LE 9 FEVRIER 1950

Application des articles 80 et 81 du règlement, ainsi conçu:

« Art. 80. — *Tout conseiller qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président de l'Assemblée qui le communique au Gouvernement.*

« *Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul conseiller et à un seul ministre.* »

« Art. 81. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu* in extenso; *dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.*

« *Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion.* »

FRANCE D'OUTRE-MER

111. — 9 février 1950. — **M. Lapart** attire l'attention de **M. le ministre de la France d'outre-mer** sur la discrimination raciale qui caractérise les dispositions de l'arrêté du 17 janvier 1950, concernant les taux des allocations familiales servies aux divers cadres de fonctionnaires de Madagascar. En effet, seuls les originaires, autres que les fonctionnaires malgaches des cadres spéciaux perçoivent le même taux d'allocations familiales que les fonctionnaires d'origine métropolitaine. Cette discrimination n'est pas seulement choquante, mais elle paraît illégale puisque contraire aux dispositions du décret du 30 novembre 1948, comportant en son article 1er, pour tous les agents et fonctionnaires placés sous l'autorité des chefs de territoire relevant du ministère de la France d'outre-mer, sans distinction de race ou d'origine, une identité absolue dans le taux des allocations de cette nature. M. Lapart demande à M. le ministre quelles mesures il compte prendre pour faire cesser d'urgence cette anomalie, dont le moins qu'on en puisse dire c'est qu'elle ne sert ni les intérêts de la France, ni ceux de l'Union française.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.